



AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Direction territoriale Seine-Amont

**Commission Territoriale Seine-amont
(COMITER)**

5 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

ETAT DE L'ORGANISATION TERRITORIALE GEMAPI	5
PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE CONSTITUTION DE L'EPAGE LOING	10
INFORMATION SUR L'ETAT DES LIEUX 2019.....	14
BILAN DES AIDES ATTRIBUEES EN 2017	25
QUESTIONS DIVERSES	32

La séance est ouverte à 14 h 45.

Etienne HENRIOT, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, président de la COMITER

Bonjour à tous. Vous avez directement reçu l'ordre du jour. Mais il semblerait que certains ne l'aient pas eu. Excusez-nous s'il y a eu des manquements dans l'envoi. Il était prêt depuis un certain temps et il n'y avait pas de raison. Certains l'ont-ils reçu ?

Marie GUÉNET, chef de service SMAA, AESN

Normalement, une invitation papier, avec ordre du jour et coupon-réponse, a été adressée à chaque membre.

Abelardo ZAMORANO, Yonne Nature Environnement, France Nature Environnement

Je l'ai reçu et j'ai fait des propositions pour l'amender.

Etienne HENRIOT

Nous les avons notées et nous allons les évoquer. Nous examinerons les dysfonctionnements dans les envois, et nous essaierons d'y remédier. Nous accueillons deux personnes qui siègent pour la première fois à cette commission territoriale : il s'agit de Michèle CROUZET, députée mais aussi conseillère départementale. Michèle, veux-tu dire un mot ?

Michèle CROUZET, députée de la 3^e circonscription de l'Yonne

Je suis conseillère départementale, effectivement. Avant d'être députée j'étais, au Département, vice-présidente en charge de la commission Agriculture et Environnement. C'est pour cela que sur les bassins, je me suis très vivement intéressée à tout ce qui concernait les problématiques de l'eau, dans l'Yonne et ailleurs. Et naturellement, après, pour la députation, je fais partie du groupe d'étude Eau et Biodiversité et je représente le Département au comité de bassin de Seine-Normandie, à Paris. Mis à part ça, je suis encore pour un certain temps, -le temps de la transformation-, encore présidente de l'Institution pour l'entretien des rivières (IER), qui doit opérer sa transformation cette année.

Etienne HENRIOT

Bienvenue. Les deux personnes dont nous parlons, avec Monsieur DIGEON qui va se présenter, ont été élues lors du dernier comité de bassin.

Francis SCHNEIDER, directeur territorial Seine-Amont, AESN

La désignation s'est faite à l'automne et le premier comité de bassin devait avoir lieu au mois de décembre.

Etienne HENRIOT

Nous accueillons donc également Monsieur Benoît DIGEON.

Benoît DIGEON, président du SIVLO (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing)

Bonjour, je suis depuis un mois maire de Montargis. Je suis président du SIVLO depuis 17 ans, qui est un syndicat qui regroupe actuellement 116 communes sur un territoire qui, est - *grosso modo* – le Loing, dans le Loiret, un peu en Seine-et-Marne et un peu dans l'Yonne

aussi. Nous avons, à la suite des inondations – j'en parlerai tout à l'heure – obtenu de pouvoir transformer ce territoire en EPAGE, l'EPAGE Loing, sur l'intégralité du bassin. Mais nous en parlerons tout à l'heure. Je ne veux pas déflorer le sujet. Je participe à la COPTATI (commission inondations de l'Agence de l'eau Seine-Normandie). Nous avons eu une réunion encore la semaine dernière. Le sujet qui arrive maintenant de façon très récurrente est le problème d'indemnisation des sur-inondations, qui va devenir un sujet dont vous entendrez parler, bien entendu. Il est en train de monter au comité et redescendra après, j'imagine, au niveau territorial. Une religion est en train de s'établir pour faire des accords avec le monde agricole pour pouvoir inonder l'amont pour ralentir l'arrivée de l'eau à l'aval. Comme la circulation automobile : quand on ralentit la circulation en amont, il n'y a pas d'embouteillages à Evry. Je le racontais au Premier ministre, Manuel VALLS. Vous savez sans doute que l'autoroute Sud est embouteillée à Evry quand vous allez à Paris. L'embouteillage commence là. Je lui ai dit « *si on arrive à mieux réguler les voitures, on fera sauter le bouchon d'Evry* ». Il avait bien compris et, grâce à ses visites ministérielles après l'inondation de 2016, nous avons réussi à sensibiliser les responsables du Gouvernement pour qu'ils obligent le territoire à s'organiser. Pour une fois, c'était bien que le haut s'occupe du bas.

Etienne HENRIOT

Très bien. Nous examinerons les questions posées par Abelardo ZAMORANO dans les questions diverses, à la fin de notre commission territoriale. Je sais que Monsieur DIGEON et Madame CROUZET doivent nous quitter pas trop tard, chacun pour ses responsabilités. De ce fait, pour ceux qui ont reçu l'ordre du jour – l'avons-nous en diapositive ? – nous allons bouleverser l'ordre du jour pour permettre à Monsieur DIGEON d'intervenir. Marie GUÉNET va tout de suite prendre la parole sur l'état de l'organisation territoriale GEMA et PI.

Etat de l'organisation territoriale GEMAPI

Marie GUÉNET

Bonjour à tous. Effectivement, c'était un point qu'on souhaitait faire devant la commission territoriale sur l'état d'avancement des démarches de prise de compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à l'échelle de notre bassin Seine-Amont et de nos cinq départements puisque, depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont les communautés de communes qui sont compétentes d'emblée sur ce volet. Je vous rappelle que la compétence GEMAPI est constituée des alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'Environnement qui concernent en fait la prise de compétence dans le domaine de l'aménagement des bassins versants, donc tous les travaux qui concourent à l'aménagement des cours d'eau et plans d'eau sur un bassin versant, et la prévention des inondations. Ces compétences sont maintenant obligatoirement situées à l'échelle des EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018. Un travail de longue date a été conduit par les collectivités de notre territoire Seine-Amont, accompagnées par l'Agence, pour essayer de gérer cette compétence le plus possible à l'échelle des sous-bassins versants. D'où la carte que je voulais vous présenter, qui rappelle qui exerce aujourd'hui cette compétence GEMAPI sur notre territoire. On voit en fait qu'on est largement sur des échelles supérieures à celles des communautés de communes et des communautés d'agglomération, avec un certain nombre de territoires que vous connaissez historiquement – certains sont présents autour de cette table – qui ont pris cette compétence soit par anticipation soit depuis le 1^{er} janvier 2018 et qui sont à l'échelle des bassins versants. Nous retrouvons par exemple ici en rose le bassin de l'Armançon et en beige le bassin du Serein. Vous trouvez également le parc du Morvan qui s'est doté de la compétence GEMAPI pour les communes de son territoire depuis 2017.

D'autres secteurs comme la Vallée du Loing, comme Monsieur DIGEON l'évoquait, sont déjà bien structurés mais – on va le voir sur la carte suivante – ont vocation à s'élargir.

Et puis on a des territoires qui restent orphelins ou qui sont assez morcelés. Vous allez trouver par exemple le syndicat de la Vanne, qui est en vraie réflexion – nous allons aussi le voir sur la carte suivante – mais qui est aujourd'hui un syndicat dont on voit qu'il n'est pas à l'échelle du bassin versant mais vraiment bien uniquement de la rivière.

Et puis vous avez des territoires où les transferts de compétence sont en train de se faire, et où on a encore un exercice qui est assez disparate, ou qui est en tout cas réparti entre plusieurs entités, comme sur le département de l'Aube, par exemple, où pour l'instant tous les EPCI et, anciennement, toutes les communes n'ont pas encore transféré à une seule et même structure.

On a également le Syndicat du Beuvron, qui est de longue date partenaire de l'Agence de l'eau, qui travaille sur les cours d'eau mais qui ne représente pas tout le bassin versant du secteur. Voilà donc la situation à l'heure actuelle.

Nous espérons pour janvier 2019 (c'est indicatif, c'est une idée mais en tout cas ce sont quand même les perspectives à court ou moyen terme), vous le voyez, une couverture quasi-intégrale du territoire de Seine-Amont par des structures de périmètre et de type « syndicat de bassin versant » qui seraient dotées de la compétence GEMAPI.

Pour aller plus dans le détail des territoires qui sont en train de bouger ou qui ont des perspectives particulières, je vous parlais tout à l'heure du syndicat de la Vanne, qui passerait effectivement à un syndicat de bassin versant. Nous sommes en train de revoir ses statuts pour l'aider à devenir un syndicat de bassin versant. Quasi systématiquement, ces

syndicats ont une démarche de création ou renforcement d'une équipe technique, là encore en partenariat avec l'Agence puisque ce sont des postes que nous finançons à 50 % sur le volet cours d'eau. Nous les accompagnons donc également sur la mise en place des techniciens – parfois il n'y en a qu'un – ou des équipes techniques qui vont bien, soit à l'échelle du bassin versant s'il est de taille modeste, soit de sous-bassins versant – et Monsieur DIGEON pourra vous l'expliquer – à l'échelle de conseils de bassin ou de comité de bassin – ce qui est le nom que vous allez utiliser -, lorsque le territoire de la structure commence à être vraiment important.

Alors, si on continue sur le secteur en sens inverse des aiguilles d'une montre, on a l'axe Yonne qui est aujourd'hui un peu déficitaire par rapport à des structures GEMAPI. Des délibérations ont été prises avec un passage devant la commission départementale de coopération intercommunale pour le syndicat dit « Yonne-médian » sur le secteur de l'Auxerrois. Nous attendons l'aboutissement de réflexions sur la constitution d'un syndicat dit « Yonne-aval » pour la partie située entre Joigny et le Nord du département de l'Yonne, incluant Sens. Les réflexions sont encore en cours et il n'y a pas pour l'instant de délibérations qui soient prises mais les discussions se poursuivent sur la constitution de ce syndicat.

Sur le secteur de l'Essonne, en dehors de notre COMITER mais que je voulais quand même faire figurer, il y a des réflexions aussi, aujourd'hui non abouties. Aurons-nous une seule structure ou passerons-nous par une phase intermédiaire avec plusieurs syndicats pour les différents affluents ? Nous ne le savons pas encore, mais c'est aussi un secteur qui bouge dans le domaine.

Je ne vais pas décrire plus que cela l'EPAGE Loing dont Monsieur DIGEON parlera bien mieux que moi, mais, par rapport à la carte précédente, on a une unification des structures qui existent sur ce bassin et également un élargissement pour aller jusqu'à la confluence avec la Seine.

Le syndicat Yonne-Beuvron est en train de travailler sur ses statuts pour s'élargir, venir combler les blancs qu'on voyait sur la carte précédente, et élargir ses compétences à l'ensemble des items de la GEMAPI.

Je ne reviens pas sur le Morvan, le Serein et l'Armançon, qui sont des structures que vous connaissez et qui sont déjà bien avancées.

Sur le secteur de la Côte-d'Or, le Syndicat mixte SEQUANA a déposé un dossier de reconnaissance de labellisation EPAGE qui doit passer à un prochain comité de bassin pour la reconnaissance de son périmètre. C'est un des premiers EPAGE du bassin.

Benoît DIGEON

Il sera inscrit au CB de juin. Il est passé à la COPTATI il y a deux semaines, avec avis favorable. Je n'ai pas le calendrier du bureau mais, normalement, la suite serait qu'il passe au prochain comité de bassin, en juin ou en septembre.

Marie GUÉNET

Une interrogation sur le territoire de l'Aube en Haute Marne. Aujourd'hui, les périmètres que vous voyez apparaître sont ceux des communautés de communes, parce que nous n'avons pas de structure syndicale pour l'instant. Des réflexions sont à conduire, sur ce territoire, d'où le point d'interrogation. Et on a sur le département de l'Aube un élargissement du SDDEA, prévu dans le schéma départemental de coopération intercommunale de longue date, un élargissement prévu des compétences du SDDEA en matière de GEMAPI avec des transferts des EPCI qui doivent encore se faire et qui ne sont pas faits à l'heure actuelle. Il y a donc bien sûr toujours une incertitude mais tel était normalement le sens du schéma

départemental – avec une petite zone hachurée, qui concerne la zone de Troyes. Sur le côté Inondations, on a la particularité d'avoir des ouvrages de protection sur la Ville de Troyes, et donc il y a une question de répartition des compétences sur cette question d'inondation qui reste à voir entre les collectivités sur ce secteur-là.

Deux bassins, un bassin qui bénéficie d'un contrat global avec l'Agence et qui est déjà structuré à large échelle, le bassin de la Voire et au Nord le bassin de la Superbe, qui garde ses compétences au niveau EPCI.

Voilà pour la cartographie. Il nous semblait intéressant de montrer – avec le support visuel, on s'en rend bien compte – que nous avons une maîtrise d'ouvrage GEMAPI bassin versant, donc des structures de type syndicat à l'échelle des bassins, qui est en voie d'être généralisée pour notre 11^e programme. Donc, si tout se passe bien, nous devrions avoir sur Seine-Amont une cartographie de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle des bassins versants qui devrait être quasi parfaite sur notre territoire. C'est plutôt un bon « score » à l'échelle du bassin Seine-Normandie. On est plutôt en avance sur nos structures syndicales et sur la prise de compétence GEMAPI. C'est plutôt de bon augure par rapport à la réalisation de nos ambitions en matière de Grand cycle, même s'il n'y a pas de gestion intégrée, et sur toutes nos actions Milieu.

Pour reboucler par rapport au 11^e programme, nous aurons donc une stratégie contractuelle à bâtir à l'échelle de chaque direction territoriale et notamment, avec ces structures, il y aura un travail à conduire sur les contrats territoriaux Eau et Climat qui nous ont été présentés ce matin, sur le volet Gestion des milieux aquatiques et humides, qui est un enjeu qui peut être au cœur de ces futurs contrats et nous devons donc voir avec ces différentes structures la forme de partenariat à envisager avec l'Agence de l'eau.

Vous l'avez aussi entendu ce matin : l'agence est en train de finaliser sa position sur le financement de l'entretien des rivières, avec des débats qui ont encore lieu, et des options en termes d'entretien qui seront d'autant plus favorables que les structures seront « GEMAPIennes » et se seront dotées des déclarations d'intérêt général et de plans pluriannuels de restauration et d'entretien. Donc, là encore, plutôt une position favorable de la maîtrise d'ouvrage sur notre territoire par rapport à ces questions d'accompagnement des collectivités, que ce soit pour l'animation sur les contrats ou l'entretien dans le cadre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien.

Et puis deux petits points quand même pour rappeler – car c'est quand même le cadre de notre action – que nous sommes, sur ce sujet-là, complètement dans une des orientations du SDAGE, qui parlait bien de structurer et d'organiser les acteurs du domaine de l'eau et notamment, je l'ai re-cité, « *favoriser le regroupement des maîtres d'ouvrage existants par la création de nouveaux maîtres d'ouvrage de type Syndicats mixtes sur les territoires orphelins et faire évoluer les coopérations en élargissant les périmètres d'intervention à l'échelle d'un bassin ou sous-bassin hydrographique* ». Je trouvais intéressant de se raccrocher à ces objectifs SDAGE et de voir qu'on avance sur ces objectifs-là. En revanche, un petit point de vigilance que j'ai entendu à plusieurs reprises au cours de réunions sur la GEMAPI ou autres. C'est un vrai plus pour la politique de l'eau d'avoir des structures à l'échelle des bassins versants. On sait en revanche que la politique de l'Eau est efficace quand elle est articulée avec les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, par exemple (on parlait d'occupation des sols) et ce ne sont pas forcément les mêmes structures qui vont gérer ça. Donc c'est vrai qu'il faudra garantir une bonne coopération avec une compétence Urbanisme, par exemple, qui a vocation à continuer à être exercée par la communauté de communes et une compétence GEMAPI qui aura été transférée à un syndicat mixte à l'échelle du bassin versant.

J'ai repris aussi trois petits points des apports de la loi GEMAPI du 30 décembre 2017 mais je vais passer rapidement parce que je pense que vous avez suivi. Ce sont des amendements au projet GEMAPI initial avec, en particulier, la possibilité pour un syndicat

mixte ouvert d'adhérer à un autre syndicat mixte ouvert. Au-delà du 31 décembre 2019, ce ne sera plus possible et il faudra que ce soit un EPAGE qui souhaite adhérer à un EPTB. C'était réservé déjà à cette possibilité-là et il y a eu un assouplissement. En revanche, on sait que la délégation de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte de droit commun doit se faire avant le 31 décembre 2019. Par rapport à la carte que je vous ai montrée, on sait qu'on a quand même cette date butoir. Au-delà, ça ne veut pas dire que ce ne sera plus possible mais ça veut dire que ce ne sera possible que si le syndicat mixte a le statut –la labellisation-, EPAGE ou EPTB. Cela laisse un temps pour les syndicats de se diriger vers cette labellisation et ce pourra être utile en cas de transfert qui n'aurait pas été opéré auparavant. Enfin, cette loi a introduit la possibilité, assez demandée, de transfert de responsabilités partiel. C'est ce qu'on appelle la « sécabilité géographique », avec des compétences qui peuvent être transférées à deux entités différentes, du moment que les périmètres ne se rejoignent pas, ou la « sécabilité interne » (les fameux 1, 2, 5 et 8), qui permet de transférer tout ou partie de al GEMAPI à telle ou telle structure. On n'est pas obligé de tout transférer en bloc sur l'intégralité de son périmètre. C'est aussi un assouplissement apporté à la loi.

Voilà pour un cadrage un peu général sur la GEMAPI.

Etienne HENRIOT

Merci, Marie, merci pour cette présentation. Cela suscite-t-il des questions ? Nous savons que ce n'est pas simple à mettre en place. Il y a des évolutions intéressantes qui peuvent être compliquées aussi.

Benoît DIGEON

La complexité vient, à mon sens, pour le moment, qu'on ait parlé de budget GEMA et de budget PI et cela nous complique les choses au niveau de la comptabilité. Comment un technicien est-il affecté à la PI ou à la GEMA ? Comment les factures de travaux seront des factures de GEMA ou de PI quand le travail est global ? J'espère que les finances publiques ne seront pas trop regardantes là-dessus. On va se retrouver sinon avec des difficultés de comptabilité qui seront pires qu'analytiques. Personne n'a actuellement de réponse là-dessus. On a posé des questions et l'Etat a dit « *on se débrouillera bien* ». Mais ...

Jean-Louis BERAL, JLC Europe

Il faut pour moi qu'on ait cette flexibilité.

Benoît DIGEON

La flexibilité, on va se la donner. Mais est-ce qu'au bout du compte on aura des contrôles ? Est-ce que la loi devra bouger un petit peu pour donner de la souplesse ? On ne sait pas. Ces questions nous inquiètent.

Etienne HENRIOT

Très bien. D'autres remarques ?

Abelardo ZAMORANO

Il paraît qu'il est question de séparer les deux compétences dans des discussions à l'échelle gouvernementales. Est-ce qu'il y a des informations à ce sujet ?

Francis SCHNEIDER

Il y a une possibilité, c'est vrai. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence est remontée aux

communautés de communes. Elles ont la possibilité selon certaines conditions – mais les choses ne sont pas très claires et, pour l’instant, nous n’avons pas eu le cas sur le territoire – de déléguer une partie de la compétence, la compétence GEMA, et de conserver la partie PI ou de la déléguer à une autre structure. C’est un volet ouvert, qui est en effet prévu par la loi. A certains endroits la question se pose, notamment sur Troyes-Champagne-métropole. Je sais qu’ils sont encore en réflexion sur ce domaine-là mais ce n’est pas quelque chose qui est généralisé.

Je voulais dire... Mais Marie GUÉNET l’a bien dit, il faut bien se dire que la carte qu’on a sous les yeux est quand même assez exceptionnelle. Si on regarde le reste du bassin Seine-Normandie, on n’a pas du tout ce schéma-là. On projette un peu ce qu’on souhaite voir. Mais en fait, sincèrement, à part une ou deux structures, tout le reste est vraiment sur les rails et devrait normalement aboutir. Il faut s’en féliciter, c’est quand même assez exceptionnel. Mais une des difficultés à laquelle vont devoir se confronter ces structures – et certaines le font déjà, je pense à l’Armançon– c’est que les compétences GEMAPI ont été remontées au niveau des EPCI. Donc nous n’avons pas de difficulté, la représentativité, la gouvernance de ces structures se fait par des représentants des EPCI. Mais souvent, les structures exercent aussi d’autres compétences. Elles interviennent dans d’autres domaines. Et ces compétences-là sont restées à l’échelle communale. Aujourd’hui, à ma connaissance, il n’y a pas eu de solution mais il faudra bien que ça arrive parce qu’aujourd’hui, on arrive à des dispositifs de gouvernance très lourds parce qu’il faut à la fois des représentants des EPCI et des représentants des communes.

Mme CROUZET quitte la séance à 15 h 10.

Benoît DIGEON

Si vous permettez que je complète votre pensée, les EPCI transfèrent ensuite à des structures qui sont des syndicats de rivière ou l’EPAGE leur compétence GEMAPI. Et c’est là que ça se complique. Après, que fait un syndicat de rivière ? Avec l’aide de l’Agence de l’eau, depuis des années, on nous fait acheter des zones pour reconnecter des zones humides. Par exemple quand je reconnecte une zone humide, c’est de la GEMA mais aussi de la PI, parce que c’est stocker de l’eau en prévision des inondations. Donc on a fait de la PI avant que ce soit une compétence GEMAPI, grâce à votre aide et on vous en remercie. On a acheté une centaine d’hectares sur l’Ouanne. On va continuer ces acquisitions mais est-ce de la GEMA ou de la PI ? Ce sera toujours problématique de savoir ce qu’on fait. Nous questionnerons Molière et nous verrons bien.

Etienne HENRIOT

On va avancer. D’autres questions ? Je vous propose donc de laisser la parole à Monsieur DIGEON. Donc il va garder la parole. Nous avons évoqué en introduction l’avis du comité de bassin concernant l’EPAGE du Loing. On a pensé qu’il était intéressant que Monsieur DIGEON puisse, ce matin, en tant que responsable de cet EPAGE, nous donner des informations sur la façon dont ça a été mis en place et la façon dont les choses sont appelées à évoluer.

Présentation de la démarche de constitution de l'EPAGE Loing

Benoît DIGEON

Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas président de l'EPAGE. Je suis président du SIVLO qui est le gros syndicat au milieu du futur EPAGE. Au 1^{er} janvier 2019, on aura normalement la constitution d'un EPAGE. Actuellement, la consultation est lancée par le préfet coordinateur de bassin, préfet de la région Île-de-France, le préfet CADOT qui a pris la main sur cette étude, qui a duré cinq mois et qui a permis de mettre à peu près tout le territoire d'accord. Le territoire, c'est quoi ? C'est une partie de l'Yonne, une partie du Loiret et une partie de la Seine-et-Marne : trois départements, trois régions, 300 000 habitants, 300 communes et 3 000 kilomètres de rivières. On a donc là une simplification. Avec la particularité, comme tous les bassins, que l'aval est très habité – c'est la partie entre Montargis, Moret-sur-Loing et Saint-Mammès, c'est la confluence avec la Seine – et que la partie amont est très rurale avec une possibilité de sur-inondation des terres agricoles. Il y a deux ans, à cette époque-ci, nous étions les pieds dans l'eau dans le bassin puisqu'à la fin mai/début juin 2016, nous étions dans les inondations qu'il y a eu sur le bassin du Loing et nous nous sommes trouvés confrontés à des problèmes importants entre Montargis, Nemours et Moret, principalement. La zone habitée a beaucoup souffert. Les communes ont énormément souffert. Souppes-sur-Loing a été une des communes les plus sinistrées.

Nous étions déjà en discussion pour se relier tous ensemble mais il y avait une vraie résistance de l'aval qui ne voulait pas, pour des motifs d'indépendance, venir se marier avec nous et nous étions un peu considérés comme des gens aux volontés « hégémoniques ». Nous étions structurés et ils ne l'étaient pas, ça fait une différence. Le Premier ministre de l'époque, Manuel VALLS, et le Premier ministre après, CAZENEUVE, sont passés deux fois en quelques mois et ont dit qu'il fallait mettre de l'ordre là-dedans et que l'EPAGE devait se faire, c'est la seule façon de sortir de cette affaire-là. Il y a eu deux rapports et une mission, un rapport de la DRIEE et de l'Agence de l'eau¹ et une mission et un rapport du CGEDD² – à l'époque, c'était Ségolène ROYAL qui avait commandé cela – pour méditer notamment face au problème du Loing, mais d'autres rivières étaient concernées.

Après une mission de bons offices pendant quatre/cinq mois à la préfecture d'Île-de-France, on a pu se mettre d'accord et le préfet COMBE, qui avait été nommé pour cette mission, a terminé sa mission il y a un peu plus d'un mois et demi. Les 18 EPCI (cinq dans l'Yonne, cinq dans la Seine-et-Marne et huit dans le Loiret) se sont mis d'accord pour se constituer en EPAGE. En même temps, pour gagner du temps, nous avons lancé un PAPI (programme d'aménagement de prévention des inondations) d'intention qui permet de lancer des études pour prévenir les inondations, parce qu'il est important qu'on agisse vis-à-vis de la population qui est quand même très inquiète dès qu'il y a des orages. Alors, ce PAPI est lancé. L'EPTB Seine Grands Lacs (l'établissement public de bassin de Seine Grands Lacs, pour tout ce qui est la Seine-Amont, la protection de Paris,) dirigé par Monsieur MOLOSSI a pris la main pour rédiger ce PAPI d'intention et l'animateur sera recruté lundi prochain à Paris. Notre rôle est actuellement d'accompagner les EPCI pendant la période de consultation, puisque les EPCI auront trois mois à partir du 15 mai pour répondre. Donc le 15 août ce sera terminé.

Selon les réponses, à la majorité qualifiée (deux tiers des communes représentant la majorité de la population ou deux tiers de la population représentée par la moitié des communes), le préfet prendra son arrêté de périmètre et confiera effectivement aux EPCI le soin de constituer un EPAGE au 1^{er} janvier 2019. Le siège en est fixé à Montargis. Les

¹ Mission sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine - Rapport au Premier ministre - Novembre 2016.

² Inondations de mai et juin 2016 dans les bassins moyens de la Seine et de la Loire. Retour d'expérience. - Ref 010743-01. Conseil général de l'environnement et du développement durable, février 2017.- 210 p.

syndicats sont en train de réunir leurs moyens humains, matériels et d'études pour être opérationnel au 1^{er} janvier et nous sommes en train de gagner du temps par rapport à la constitution de l'EPAGE.

Et puis après, il va falloir entamer les travaux. Là on est fortement aidés et financés par l'Agence de l'eau. Il y aura encore un petit travail à faire, Monsieur le Directeur pour être rattachés à une direction, puisque la partie Nord, aval, est actuellement rattachée à l'Île-de-France et la partie Yonne et Loiret sont déjà rattachés à votre direction. Et nous espérons aussi que vos financements vont suivre mais nous n'avons pas trop de souci à nous faire puisque vous nous accompagnez de façon remarquable et nous ne pouvons qu'en être satisfaits. Nous avons avec l'Agence de l'eau une relation de filiale, pas de fils à enfant mais de filiale. Nous sommes une filiale de l'Agence de l'eau sur le terrain, c'est-à-dire qu'on applique une politique qui nous est dévolue : la continuité écologique des rivières, reconnecter les zones humides, ralentir l'écoulement des eaux, redonner sa naturalité à la rivière. Ce sont des choses que nous avons pu comprendre facilement et appliquer. Nous avons eu d'ailleurs, grâce à vous, beaucoup de visites de syndicats régionaux, nationaux et même de l'étranger. Des élus verts de Bavière sont venus nous voir pour nous dire « *mais comment vous faites pour effacer des moulins ?* ». Ils étaient un peu étonnés, les élus verts de l'Allemagne, qui sont pourtant réputés pour être des gens très actifs. L'exemplarité du travail fait par nos techniciens, parce que c'est à eux que revient le mérite, et par les techniciens de l'Agence de l'eau qui nous accompagnent, est totale. Ils sont au service de la rivière. Ce sont des gens qui sont dans le même état d'esprit. On a vraiment dans nos syndicats des gens qui sont très dévoués et qui aiment leur métier. Je crois que c'est ça l'important. Et quand on embauche, on embauche plutôt des jeunes qui sortent d'études. A chaque fois, ils sont de plus en plus gradés. Là on vient d'embaucher récemment un jeune, la semaine dernière. Ce sont des gens qui ont le niveau DESS, donc bac+5. Ce sont des gens qui ont des belles formations. Ils ont des têtes bien faites et après on s'arrange pour essayer de... je ne dis pas les mouler mais les former à notre main pour qu'ils s'intègrent très bien dans l'équipe et je peux vous dire que ça marche. On vous invitera à venir nous voir un jour, Monsieur le Président.

J'en ai terminé, je répondrai aux questions. Je ne veux pas non plus vous occuper tout l'après-midi avec...

Etienne HENRIOT

C'est bien alors, il y a tous les paramètres pour réussir, si j'ai bien compris.

Benoît DIGEON

Normalement, oui. Sur la carte projetée, c'est la tache bleue, l'EPAGE du Loing.

Etienne HENRIOT

Merci Monsieur DIGEON. Avez-vous des questions à poser par rapport à cet exemple ?

Benoît DIGEON

Sous la surveillance de nos élus de Montargis : Monsieur BOURILLON qui est conseiller départemental du Loiret, qui nous accompagne et nous surveille et Monsieur BÉRAL, qui représente les industriels et qui nous surveille aussi. J'ai mesuré mes propos.

Jean-Louis BÉRAL

La chose qu'il faut dire aussi, parce qu'on veut aller vite, c'est vrai, c'est bien quand même d'informer les populations de cette mise en place – je le dis de manière globale pour la Seine-Amont – et en particulier pour le futur EPAGE. Je pense que ce serait effectivement

bien que les populations soient averties de ce qui va se mettre en place et des avantages qu'ils pourront en recevoir. Donc je vous incite à faire de la com' sur ça.

Benoît DIGEON

Les avantages, on ne peut pas leur proposer grand-chose pour le moment. Il faut mieux tenir que promettre. Je suis très prudent, parce qu'en matière de rivières...

Jean-Louis BÉRAL

Oui, il faut laisser voir que l'on s'occupe deux ans après des problèmes qu'il y a eu et qu'on met en place un instrument qui sera quand même beaucoup plus puissant que les petits instruments qui existaient auparavant.

Etienne HENRIOT

D'autres questions ? Monsieur DIGEON, merci.

Benoît DIGEON

Merci. Excusez-moi d'être aussi rapide.

Etienne HENRIOT

Pas de problème, ne vous inquiétez pas.

Francis SCHNEIDER

J'ai suivi la mise en place de l'EPAGE et je voudrais vraiment saluer la mobilisation du SIVLO et de son président, Monsieur DIGEON. Même si vous n'êtes pas président de l'EPAGE, je pense que vous l'avez porté sur les fonts baptismaux. Ça a quand même été un travail de longue haleine. Et nous sommes témoins d'un rapprochement des élus qui n'était pas gagné, Monsieur DIGEON. Je pense qu'on peut se le dire. Parce qu'il y a encore quelques mois les éléments du dialogue n'étaient pas forcément réunis. Et finalement, ce travail de co-construction qui a été mené... J'avoue que je tire mon chapeau à l'ensemble des acteurs et des élus qui ont pu se mobiliser sur ce projet.

Benoît DIGEON

On a brisé la glace. Et on a trouvé par contre... , je tiens à le souligner, on a trouvé dans l'Yonne particulièrement – il y a peut-être des élus de l'Yonne ici – notamment le Syndicat des eaux Puisaye-Forterre. On a une quarantaine de communes qui vont venir avec nous puisque le Syndicat des eaux Puisaye-Forterre abandonne sa compétence Rivières pour la partie concernant le bassin du Loing. C'est un peu techniquement compliqué et j'ai mis du temps à comprendre ça mais maintenant j'ai bien compris. Donc ces 40 communes vont nous rejoindre. Et là, je peux vous dire que je suis tombé sur du monde agricole qui était bienveillant. Il paraît que c'est le caractère des gens de l'élevage. On m'a expliqué ça. C'est de la psychologie de l'agriculture. Quelqu'un de très bien informé, en rentrant à Montargis, m'a dit « *mais c'est le monde agricole, c'est le monde de l'élevage, ils ont des difficultés et ils sont très solidaires entre eux* ». Par contre, quand on passe sur la Beauce, on est reçu un peu différemment.

Etienne HENRIOT

Je ne ferai pas de commentaire.

Benoît DIGEON

Vous êtes céréalier ?

Etienne HENRIOT

Oui, mais pas beauceron !

Etienne HENRIOT

Bien. Merci.

Monsieur DIGEON quitte la séance à 15 h 25.

Information sur l'état des lieux 2019

Etienne HENRIOT

Bien, nous continuons notre ordre du jour. Nous allons laisser la parole à Anne-Sophie BALLARD. Nous allons évoquer l'état des lieux. Vous savez qu'on aime bien faire des états des lieux. Une agence, de temps en temps, ça fait des états des lieux. Donc on va vous donner quelques éléments de réflexion par rapport à ça et on pourra échanger avec vous.

Anne-Sophie BALLARD, chargée d'études, AESN

N'hésitez pas à me poser des questions au fil de l'eau parce que c'est assez technique. Je n'ai pas envie de vous perdre tout de suite donc n'hésitez pas.

Anne-Sophie BALLARD

Je voudrais d'abord préciser qu'il s'agit d'un exercice à deux têtes. C'est l'Agence de l'eau, et c'est moi qui le présente aujourd'hui, mais c'est un exercice qu'on fait avec la DRIEE et les DREAL. Et j'en profite pour remercier Emeric BUSSY avec qui je travaille vraiment en très bonne collaboration, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, qui copilote cet exercice avec moi au niveau de Seine-Amont.

« Etat des lieux » sonne effectivement technocratique mais ce n'est pas le cas, vous allez voir. Enfin si, un petit peu, évidemment, mais on peut en faire quelque chose. C'est quelque chose de très stratégique pour toute l'action qu'on mène au niveau local.

L'état des lieux s'intègre dans l'exercice de la directive-cadre sur l'eau, qui nous impose le bon état des masses d'eau et qui impose de manière cyclique, tous les six ans, de vérifier l'état des masses d'eau, de voir les pressions et de voir les actions à mettre en place. Donc cet exercice d'état des lieux est vraiment stratégique pour la suite, pour toutes nos stratégies locales.

On parle du troisième cycle parce qu'on a commencé l'évaluation. Le premier cycle s'est passé sur les données 2006-2007, le premier état des lieux. Le dernier état des lieux qu'on a fait date de 2015, avec des données de 2011, 2012 et 2013. Et là on est en 2018 et on prépare l'état des lieux 2019 avec des données sur 2015, 2016 et 2017 pour préparer le futur SDAGE. Donc c'est vrai que ce sont des exercices très prospectifs et très structurants pour toute notre intervention. L'objectif de l'Etat des lieux s'affine avec le temps. Avec le temps, on apprend à voir ce qui marche et ce qui ne marche pas. Et donc là, c'est d'essayer d'informer le public et les acteurs qui commencent à s'habituer à ces notions d'état des masses d'eau, donc de les informer sur où nous en sommes aujourd'hui, de l'évolution (est-ce qu'on progresse ou on régresse dans les cas où ça ne marche pas forcément ?), les niveaux de pression, leur évolution, et les grands enjeux économiques liés à l'eau. Et ça permet, comme je vous disais, d'élaborer le futur SDAGE 2022/2027. Les techniciens qui travaillent chez nous ont tous leur carte avec les états des masses d'eau parce que ça les aide à visualiser les enjeux et là où il faut intervenir auprès des acteurs. Evidemment, cela nous permet d'adapter notre programme de surveillance parce que, pour évaluer l'état des masses d'eau, on les suit, on les surveille. Et en fonction de ce qu'on retrouve, on va les suivre de manière différente. Donc, l'état des lieux permet à l'Agence et aux autres acteurs d'adapter leurs interventions. Il sera adopté à la fin 2019. On est vraiment dans cet exercice de préparation.

Les nouveautés du 3^e cycle : l'état des lieux du 3^e cycle ne sera pas le même que celui du 2^e cycle. Il sera fait avec des nouvelles méthodologies. En fait, la connaissance évolue donc on va affiner la connaissance. On va aussi avoir d'autres méthodes pour concerter, pour avoir un peu l'adhésion des acteurs autour des résultats et des enjeux. Et nous nous organisons au niveau Seine-Amont pour essayer de faire participer – là, on va parler de la COMITER – tous les acteurs de l'eau. Il y a un niveau d'expertise locale pour faire cet état des lieux qui est le STL (secrétariat technique local) mais je ne vais pas vous embêter plus que ça avec le jargon.

Au niveau de l'évolution de la connaissance, il y a des éléments assez fondamentaux qui auront un impact important et qu'il est important que vous ayez bien en tête. D'une part, on va mesurer de nouveaux polluants spécifiques – je vous préciserai lesquels par la suite – et nous changerons d'indicateurs pour les invertébrés. Alors cela a des impacts. Ce sont des termes barbares : les polluants spécifiques et les fonds géochimiques et ce que je vais vous présenter par la suite.

Un petit rappel général sur la manière d'évaluer l'état écologique d'un cours d'eau. Il y a cinq catégories, de « très bon » à « mauvais » et on l'évalue sur trois grandes familles :

- les substances spécifiques. Ce sont un peu tous les polluants spécifiques : les métaux, les pesticides... ;
- la biologie. Je vous parlais tout à l'heure d'invertébrés mais on parle aussi des poissons, des diatomées, des plantes aquatiques. L'hydromorphologie intervient également ;
- les paramètres physico-chimiques de la qualité de l'eau.

Les groupes qui vont changer pour le troisième cycle sont les polluants spécifiques et la biologie. Les autres ne bougent pas.

Pourquoi il y a ces changements-là ? Déjà, ce ne sont pas des changements propres à l'échelle du bassin Seine-Normandie mais au niveau national qui tiennent compte de la connaissance nouvelle et aussi de l'intercalibration européenne. Jusqu'à présent, sur certains paramètres, on avait des indicateurs qui étaient « trop gentils », donc quand on comparait les indicateurs entre pays, on s'apercevait qu'il y avait des pays qui étaient « trop généreux » en termes de bon état et d'autres beaucoup plus vrais, scientifiquement parlant. Ce travail de recalibration nous amène à faire de nouveaux positionnements sur certains paramètres.

Sur les changements relatifs aux polluants spécifiques, on garde les métaux qu'on avait déjà. On a quatre métaux avec des normes. On avait cinq pesticides, jusqu'à présent, on va en avoir 16 au total. Il y a quatre pesticides qu'on garde. Une molécule est supprimée, deux ont des normes abaissées. Elles sont abaissées parce qu'on a la connaissance de leur impact sur l'environnement mais aussi parce que nous avons une capacité d'analyse beaucoup plus fine. Je vous donne un exemple : sur le chlortoluron, au précédent cycle, on était 5 µg/l et là on va descendre à 0,1 µg/l. L'impact est donc significatif. Et nous ajoutons des molécules nouvelles, que nous suivions déjà mais que nous allons intégrer de manière officielle dans le calcul de l'état. Egalement des hydrocarbures.

Sur les indices biologiques, justement, je vous parlais de l'indice « invertébrés ». On avait jusqu'à présent l'indice IBG (Indice Biologique Global) et cet indice-là, en fait, n'est pas suffisant pour déterminer la qualité des cours d'eau. Il est peu discriminant et ne permet pas d'avoir une bonne évaluation de la qualité des cours d'eau. Donc, on va faire intervenir un nouvel indicateur qui s'appelle I2M2 (Indice Invertébrés Multi-Métrique) qui est beaucoup plus complet en termes de taxons – donc on va rechercher beaucoup plus d'espèces, on va aller beaucoup plus dans le détail – et il est donc beaucoup plus sensible et aux contextes multipressions. Forcément, les qualités risquent de baisser avec ce nouvel indicateur.

Vous avez ici l'impact des changements des règles d'évaluation. On a donc repris des stations qu'on suit de manière récurrente. On a refait les calculs pour voir ce que ça donnait sur le même panel de données, ce que ça donne pour le calcul du 1^{er} cycle, pour le calcul du 3^e cycle, ce que ça change. Vous avez l'état SDAGE 2016/2021 avec le calcul précédent. Quand on rajoute les polluants spécifiques dont je vous ai parlé tout à l'heure, on voit que le pourcentage de bon état des masses d'eau chute déjà de manière assez importante. Il y a des petites spécificités. En abaissant les seuils, on peut voir aussi l'impact du fonds géochimique, c'est-à-dire la teneur naturelle, parce que certains métaux par exemple sont naturellement présents dans les eaux. Il ne faudrait pas qu'on considère que les eaux sont dégradées alors que ces substances sont naturellement présentes. Donc on réévalue aussi en fonction des fonds géochimiques le pourcentage de bon état. Et vous voyez, on rabaisse le seuil de bon état, en intégrant les fameux indicateurs « invertébrés ». On note quand même une baisse sensible du bon état des masses d'eau, qui est liée à des évaluations complètement différentes. Pas de question ?

Jean-Louis BERAL

Si, je trouve que, pour le commun des mortels, on n'y comprendra plus rien. Les agriculteurs, ont un peu évoqué ce matin le fait que plus ils faisaient des efforts et plus on leur disait que c'était mauvais. Et pour le reste global de la population aussi, ça va être de dire qu'on a fait des efforts, etc., et que ça continue d'être mauvais. Ça me gêne un peu. La *positive attitude* n'est pas là du tout. Effectivement, qu'on rajoute de choses, ça peut être intéressant. Mais enfin, il faut quand même trouver un moyen de montrer qu'on a fait des efforts, quitte à créer deux index. Il y en a plusieurs pour le chômage, il peut y en avoir aussi plusieurs pour l'état des masses d'eau. Mais moi, franchement, je ne sais pas ce que vous en pensez mais je trouve cela extrêmement décourageant.

Anne-Sophie BALLARD

Nous serons plus justes. Mais nous pouvons toujours recalculer avec l'ancienne méthode. Nous pouvons utiliser les deux indicateurs.

Jean-Louis BERAL

Pouvons-nous ou allons-nous ?

Anne-Sophie BALLARD

Nous allons devoir utiliser l'indicateur qui est le plus juste. Nous nous sommes fait taper sur les doigts par l'Europe, qui nous a dit que notre indicateur n'était pas bon. Nous avons dû nous adapter. Mais je reconnais que cela sera difficile en termes de communication.

Francis SCHNEIDER

Nous avons une obligation nationale, réglementaire, d'appliquer le nouvel indicateur. Ce n'est pas un choix de l'Agence de l'eau. C'est au-delà. Par contre, c'est vrai qu'en termes de présentation – vous avez tout à fait raison, Monsieur BERAL et nous avons eu cette réflexion menée à l'Agence, Patricia BLANC y est très attachée – nous essayons de garder – ce n'est pas le premier changement, il y en a eu d'autres – de recalculer ou de suivre les différents indicateurs et les différentes échelles, pour voir. Mais, malgré tout, l'indicateur officiel sera celui-là. Mais dans les explications, il est important d'être pédagogue. Nous pourrions dire « *voilà l'indicateur, on en est là mais il y a quelque chose qui est un peu faussé parce que si on gardait l'indicateur d'origine, on aurait eu cette trajectoire-là* ». Voilà. C'est la seule chose que nous pourrions faire. Mais officiellement, d'un point de vue national, nous n'aurons pas le choix, nous devons le prendre. C'est un choix national, imposé par l'Europe mais je ne vais pas mettre ça sur le dos de l'Europe. Les critères adoptés par la France jusqu'à présent ne répondaient pas complètement aux attentes et à la feuille de route qui avait été fixée par

l'Europe.

Jean-Louis BERAL

Pouvons-nous rétrospectivement et approximativement calculer le nouvel indice pour montrer que les choses sont quand même moins pires aujourd'hui qu'hier ?

Francis SCHNEIDER

Je ne suis pas sûr que nous ayons toutes les données pour le nouvel indice.

Anne-Sophie BALLARD

Nous ne pouvons pas utiliser les données d'avant avec le nouvel indice. On ne peut pas tout calculer.

Francis SCHNEIDER

On peut continuer les anciens indices, pour voir, mais on ne peut pas retourner en arrière parce que nous n'avons pas, dans les historiques, des informations nécessaires au nouvel indice.

Jean-Louis BERAL

C'est pour ça que j'ai dit « approximativement ». On peut faire des exercices de corrélation avec un bon statisticien. On va bien trouver quelque chose qui montre qu'on a progressé. L'important, c'est de montrer qu'on a progressé d'une manière ou d'une autre, soit en continuant l'ancien indice soit en évaluant le nouvel indice *a posteriori*.

Francis SCHNEIDER

Pour être honnête, nous le ferons aussi sur des éléments significatifs pour apporter une démonstration. Nous ne le ferons pas systématiquement. Déjà, calculer un indicateur est une masse de travail énorme, qui mobilise tous les services. Nous ferons le calcul sur l'autre indice plutôt à titre de démonstration. Nous ne le ferons pas systématiquement.

Claude VIGNAUD, Eau de Paris

C'est lié à des éléments de langage à adapter pour ne pas rendre stigmatisant.

Alain LAPORTE, UFC Que Choisir

Est-on bien sûr que les autres pays européens utilisent le nouvel indice ?

Anne-Sophie BALLARD

L'Europe a fait une comparaison de tous les indices de tous les pays européens pour voir à quel résultat on arrivait avec le même jeu de données. Il y a les « bons élèves », comme l'Allemagne, par exemple, et d'autres pays devaient revoir leur copie.

Abelardo ZAMORANO

Ce sujet-là a été discuté de manière récurrente au comité de bassin. C'est comment évaluer. C'est effectivement très intéressant pour la connaissance. Ils ont des nouvelles propositions méthodologiques mais il reste à savoir comment les comparer avec celui de 2013. C'est ce qui a été exprimé et ça reste comme question. Ma question sera aussi comment vont être évaluées les masses d'eau qui ne sont pas en état. Je me souviens qu'il y a des discussions,

qu'il n'y a pas des observations systématiques partout. Il y a donc des extrapolations pour certains secteurs. Et pour ces extrapolations, il y a un certain nombre de critères. Vous nous aviez expliqué à l'époque comment ils étaient faits, par dire d'experts ou en appliquant une sorte de modèle.

Anne-Sophie BALLARD

Ça, c'était avant. Il y a eu un gros travail de connaissance depuis le 2^e cycle pour justement combler ces trous où on n'avait pas de connaissance. Il y a eu vraiment un gros travail de connaissance car sur quasiment toutes les masses d'eau, je dirais à 95 %, nous avons des données.

Abelardo ZAMORANO

Donc le réseau de stations pourra fournir plus ou moins... Je me rappelle par exemple d'une explication qui a été donnée pas seulement sur l'état des lieux mais par exemple sur la présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles ou les eaux souterraines. En commission Agriculture, il a été présenté des cartes très parlantes selon si nous considérons toutes les molécules ou les molécules autorisées ou les molécules trouvées. Il y avait tout un décalage, qui montrait effectivement la difficulté. Effectivement, il y a toute la norme et la réglementation derrière chaque molécule et, au moment où elles vont être appliquées dans le classement ou le déclassement des masses d'eau. On le sait parce que c'est capital pour faire les priorisations qui viendront plus tard.

Etienne HENRIOT

Je pense que nous nous posons les mêmes questions à chaque état des lieux que nous faisons. A chaque fois les méthodes évoluent et la difficulté est de faire des analyses comparatives d'un état des lieux à l'autre puisque les règles changent d'une fois à l'autre. Les règles changent quand même pas mal là. On ajoute pas mal de choses. Il faut bien bouger aussi. Au fur et à mesure que les connaissances évoluent, ne serait-ce que dans l'analyse des molécules, on évolue aussi. Donc ça paraît logique mais ça rend l'exercice difficile et c'est souvent interprété rapidement par certains comme constatant une dégradation. C'est ce que dit Monsieur BERAL. Après, il faut savoir l'exploiter parce que sinon ceux qui sont concernés peuvent les percevoir très négativement et se dire « *après tout, c'est bon, on arrête* ». Il faut faire attention à l'usage.

Anne-Sophie BALLARD

La deuxième évolution est l'évolution de la consultation. C'est lié à un retour d'expérience lors de l'élaboration du SDAGE actuel où on a interrogé les acteurs de l'eau sur la construction du SDAGE et la manière dont ils l'ont vécue. Nous avons conclu qu'il fallait mieux intégrer les acteurs de l'eau dans cet objectif d'élaboration de l'état des lieux. Et donc l'objectif ici est de mieux partager les méthodes, les résultats, de tenir compte de l'expertise locale et de faciliter l'appropriation des résultats. Si c'est pour faire des cartes à l'échelle nationale qui ne servent pas sur le terrain, c'est dommage. Vous allez le voir, le but est de présenter les résultats de manière très pédagogique et facile à appréhender et de recueillir les avis justifiés. On insiste sur le côté « justifiés ». On ne voudra pas des avis d'expert non motivés. Il faudra que les gens qui viendront donner leur avis l'étayent par des éléments factuels. Nous allons donc interroger les acteurs de l'eau sur le caractère significatif des pressions actuelles sur les cours d'eau et le risque de non-atteinte des objectifs de bon état, qui est un élément structurant pour voir ce qu'on fait pour ces masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre le bon état. Ce serait un petit peu les priorités d'intervention des acteurs. Le public visé est un public averti – l'exercice ne sera pas lancé pour le grand public – à savoir les animateurs de SAGE, des contrats de rivière ou des contrats globaux, les techniciens de fédérations de pêche, les chambres d'agriculture... Tous les acteurs de l'eau que nous avons au forum ce matin.

Concrètement, sur 2017, nous avons eu tous les travaux méthodologiques pour essayer d'élaborer ces exercices d'état des lieux. En 2018, nous en sommes à la construction des résultats. Ça mouline fort au niveau de Nanterre pour produire des résultats, des états de masses d'eau, des pressions d'assainissement, des pressions en micropolluants, des pressions sur l'hydromorphologie... Il y a des tas des résultats qui sont en train de tomber. On est en train de regarder à l'échelle du STL dont je vous parlais tout à l'heure. Et quand ces résultats auront été un peu travaillés, nous les présentons, début 2019, en consultation technique. C'est là où les gens pourront s'exprimer sur des résultats agrégés et visibles. Donc l'outil de consultation est un portail dématérialisé qui va mettre à disposition toutes les informations et qui va permettre de recueillir, sur le portail, les avis justifiés de manière à pouvoir les traiter, les exploiter et rendre compte de ces avis-là et de justifier ou pas de leur prise en compte. Ce portail pourra être consulté sur les eaux superficielles, les eaux souterraines, par thématiques – toutes les thématiques sont évoquées dans l'état des lieux – les macropolluants, les micropolluants, les problématiques diffuses (nitrates, phosphore, pesticides), les pressions hydromorphologiques, les prélèvements et le scénario tendanciel qui estime l'évolution des pressions et permet ensuite de voir où on va.

Denis ROYCOURT, vice-président, communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Sera-t-il consulté par tout le monde ?

Anne-Sophie BALLARD

En fait, on enverra un mail aux acteurs avertis de l'eau, par exemple les communautés de communes, les acteurs stratégiques du domaine de l'eau.

Je vous montre le portail. Il comporte un accès géographique. Il permet de chercher une rivière ou une thématique, de choisir un département, une unité hydrographique ou un type de pression et les informations apparaissent sur la carte. Je vous montre les pressions significatives – c'est-à-dire celles sur lesquelles il faut agir – que subit une masse d'eau, aujourd'hui et en 2027, et qui le resterons même si nous faisons quelque chose. Ces mécanismes sont compliqués mais je n'entrerai pas dans le détail, sauf si vous avez des questions. Les acteurs pourront venir dire qu'ils ne comprennent pas pourquoi telle pression est identifiée. Avez-vous des questions ?

Marie GUÉNET

Je pense qu'il faut vraiment retenir un des points qu'Anne-Sophie a dit : les avis devront être étayés. Comme elle l'a expliqué, aujourd'hui, au niveau du Siège et en partenariat avec les DREAL, il y a un vrai travail de passage à la moulinette des données, de brassage des données et de concaténation d'un certain nombre d'informations pour produire des livrables qui devront être expertisés. Pour « contester » les conclusions contenues dans ces livrables, il faudra pouvoir dire qu'on a tel type de données, des données de qualité ou des études, pour montrer que c'est contradictoire avec ce que les chiffres produisent au niveau des bassins, au niveau central, ou avec les tendances proposées.

Anne-Sophie BALLARD

Pour cet exercice d'expertise locale des données produites par le siège de l'Agence et la DRIEE, on utilisera la structure locale qu'est le STL, au niveau de Seine-Amont, et les MISEN. Il y a des DDT, des DREAL, l'AFB, les principales structures de l'Etat, qui sont présentes. Le rôle du STL est d'assurer la cohérence des résultats à l'échelon Seine-Amont, parce qu'il y a quatre régions différentes sur le territoire, on a des masses d'eau qui sont partagées entre des départements ou des régions dont il faut qu'on assure la cohérence des résultats. On va valider et faire remonter les expertises locales au Secrétariat technique de bassin au niveau de Nanterre. Et donc l'organisation proposée sur Seine-Amont sur toute cette période 2018, là où toute la production de données et l'expertise de données interne

Etat, va courir entre fin 2018 et début 2019, avec le secrétariat technique qui va se réunir à différents moments de l'année pour valider des résultats sur les masses d'eau superficielles et souterraines. Je passe le détail.

Ce qu'on voulait vous proposer, enfin voir avec vous, ce sont les points sur lesquels on pourrait vous apporter de l'information et vous permettre de débattre sur des sujets qui vont être traités dans le cadre de l'état des lieux. Dans le cadre de l'état des lieux, on peut être amenés, si vous le souhaitez, à vous présenter les grandes évolutions – puisque là, pour l'instant, on ne peut pas vous présenter de résultats – les grandes évolutions des qualités des masses d'eau, les principaux résultats en termes de pression significative... Voilà, on pourrait vous amener des éléments de ce genre-là. Il y a des questions importantes aussi qui seront posées dans le cadre de cet état des lieux. Donc ça pourrait être l'occasion de débattre de ces questions importantes et puis de vous faire un retour sur la consultation. Ce sont les propositions qui vous sont faites sur cet exercice.

Etienne HENRIOT

La consultation de ce public averti, c'est... ?

Anne-Sophie BALLARD

C'est au premier trimestre 2019.

Etienne HENRIOT

Le premier trimestre 2019 ? Il faudrait viser la commission territoriale dans un an, à peu près, au printemps 2019.

Marie GUÉNET

Sachant que l'exercice se termine par l'adoption en décembre 2019, en fait, comme l'a dit Anne-Sophie.

Etienne HENRIOT

Avez-vous des remarques par rapport à... ?

Jean-Louis BERAL

Au niveau de l'Agence de bassin, il n'y a pas aussi un groupe de travail sur l'état des lieux qui s'est mis en place ?

Anne-Sophie BALLARD

Justement, c'est le STB (secrétariat technique de bassin), qui est piloté par la DRIEE et l'Agence, qui mène tout cet exercice méthodologique.

Jean-Louis BERAL

Je croyais que le président du groupe de travail, comment s'appelle-t-il, M. MARCOVITCH ? Apparemment, j'ai cru comprendre qu'un groupe de travail piloté par M. MARCOVITCH était mis en place. Ou je n'ai pas compris.

Anne-Sophie BALLARD

Il suit les travaux qui sont produits, je pense.

Francis SCHNEIDER

Monsieur MARCOVITCH, avec le groupe de travail, suit le travail qui est mené par...

Jean-Louis BERAL

Un peu comme un comité de pilotage mais ils appellent ça « groupe de travail ».

Francis SCHNEIDER

Mais indépendamment de ce groupe de travail qui suit plus particulièrement l'état des lieux à l'échelle du bassin pour le comité de bassin et ce sera certainement lui qui rendra compte enfin avec la DRIEE et l'Agence, – aux membres du comité de bassin–, il y a une volonté que les commissions territoriales, , –parce que c'est un exercice où l'échelon territorial a une certaine pertinence–, soient associées, voire soient moteurs. C'était un peu les points proposés, les sujets qui devaient être faits, dans tous les cas être un lieu d'information sur l'état des lieux territorialisé.

Jean-Louis BERAL

Il y aura un STL dans chacune des directions et un STB qui va coordonner le travail des STL ? Et, encore par-dessus ça, il y a le groupe de travail de MARCOVITCH ?

Francis SCHNEIDER

Il y a le STB (secrétariat technique de bassin) qui est le pilote de l'état des lieux pour le bassin Seine-Normandie. C'est le volet Administration (DRIEE et Agence de l'eau qui travaillent là-dessus). Et puis il y a une déclinaison territoriale qui est le STL (secrétariat technique local). Et là on retrouve l'Administration mais aussi les autres acteurs. On vient associer les différents acteurs du territoire. Et puis, en parallèle de ça, on a le comité de bassin qui a un organe à l'échelle du comité de bassin, qui est le groupe de travail dont vous parlez, et qui est l'interlocuteur ou qui suit plus particulièrement le travail du STB, et puis la COMITER, elle, est une instance naturelle d'information et d'échanges sur le STL.

Jean-Louis BERAL

Le STL Seine-Amont, c'est combien de personnes et c'est qui ?

Anne-Sophie BALLARD

Il doit y avoir une quinzaine de personnes : DREAL, DDT, AFB.

Jean-Louis BERAL

L'AFBR ou l'AFB ?

Anne-Sophie BALLARD

L'AFB, ex-ONEMA.

Jean-Louis BERAL

J'avais cru comprendre qu'on mettait en place des AFBR.

Francis SCHNEIDER

C'est autre chose. On en a parlé une fois mais on reviendra sur les ARB, en fait. L'AFB (agence française de biodiversité) existe et existera toujours. Elle a des antennes régionales.

Et puis il y a les ARB qui sont propres à chaque région ou pas – parce que c'est au libre arbitre des régions – mais qui est une structure complémentaire de l'AFB. Mais nous reviendrons sur le sujet.

Donc au STL, on est plutôt au niveau Administration.

Jean-Louis BERAL

Donc c'est quoi le calendrier du STL, précisément ?

Anne-Sophie BALLARD

On va travailler au niveau du STL entre juin 2018 et avril 2019 avec des points d'arrêt pour valider certains documents. On a une première réunion le 29 juin, puis une série de réunions où on associe les acteurs locaux aussi pour essayer de travailler avec eux. On a par exemple une réunion spécifique en novembre sur les eaux souterraines, à l'échelle Seine-Amont, et ensuite une autre réunion début décembre pour valider un certain nombre de résultats et en avril pour récupérer tous les éléments de la consultation et valider l'ensemble des résultats.

Jean-Louis BERAL

Donc ça veut dire que nous, COMITER, on peut s'insérer quelque part dans ce calendrier et, le lendemain du jour où vous faites un point d'étape, demander une présentation.

Francis SCHNEIDER

On prévoira vraisemblablement la COMITER de l'année prochaine à peu près à la même époque pour faire un retour sur un certain nombre de points.

Jean-Louis BERAL

Ce sera trop tard si on n'est pas d'accord.

Anne-Sophie BALLARD

Non justement parce que ce ne sera pas fini.

Francis SCHNEIDER

Ce ne sera pas fini. L'adoption c'est fin 2019, oui.

Marie GUÉNET

On sera dans la phase de fin d'expertise locale et de consultation.

Edgar BEAU, Fédération de pêche de l'Aube

Oui, je rebondis sur ce que vous disiez, effectivement, la nécessité de forcément rendre public ces données... Est-ce qu'il n'y a pas une obligation dans le cadre de l'accessibilité des données publiques, avec les risques qu'on évoquait sur la compréhension des indicateurs qui évoluent ?

Anne-Sophie BALLARD

En fait, les données brutes sont déjà publiques. Mais ici ce sont des données élaborées. Donc on ne va les rendre publiques que lorsqu'elles seront réellement élaborées et validées.

Francis SCHNEIDER

Les données brutes sont à disposition de chacun mais le travail qui en est fait, qui est un travail d'analyse, n'est délivré qu'une fois validé et partagé par tous ...

Etienne HENRIOT

Après, tout dépendra de ce qu'on veut faire faire des données. Si elles servent à la construction d'objectifs dans le cadre de restauration des milieux, il faut savoir comment on les utilise...

Anne-Sophie BALLARD

L'exercice est très codifié. Effectivement, une fois qu'on a l'état des masses d'eau, on évalue les pressions, les pressions significatives, ensuite on évalue ce qu'il faudrait faire. Une fois qu'on a évalué ce qu'il faudrait faire, on remodélise pour voir quel serait l'état des masses d'eau une fois qu'on aura fait ces actions, et puis on regarde celles qui risquent de ne pas être au bon état. C'est tout un mécanisme. C'est assez complexe, c'est très intellectuel. Mais c'est vrai que c'est très stratégique, parce que ça oriente l'action.

Etienne HENRIOT

Il faut toujours faire attention. Je crois que le Président SAUVADET en parlait ce matin. Quelquefois dans les objectifs qu'on se fixe, qui sont quelquefois trop ambitieux, on n'arrive pas, dans le délai qu'on s'est fixé, à les atteindre. Donc il faut toujours être attentif à l'usage des données qu'on peut avoir pour pouvoir fixer des objectifs atteignables.

Anne-Sophie BALLARD

C'est pour ça que c'est un travail collégial. On ne fait pas ça tout seul. On est à plusieurs autour de la table et on veut associer les acteurs pour qu'on soit d'accord sur ces grands enjeux, partager les constats et l'action.

Jean-Louis BERAL

Je n'ai pas bien compris. Le portail dont vous parliez tout à l'heure, il sera accessible quand ?

Anne-Sophie BALLARD

A partir de début 2019. Je ne vais pas vous donner une date exacte parce qu'on ne maîtrise pas mais ça va être dans ce créneau-là, au premier trimestre.

Jean-Louis BERAL

Bien sûr mais le but c'est qu'au début 2019 il y ait un portail qui sera le résultat, déjà, les premiers résultats. Il va mouliner les données brutes, une sorte de pré-rapport de ce que dit le STL.

Claude VIGNAUD, Eau de Paris

Qui aurait accès à ce travail-là ?

Anne-Sophie BALLARD

Tous les grands acteurs de l'eau : les communautés de communes, les syndicats, les fédérations, – Eau de Paris en fait partie. Normalement, vous avez reçu un message du STB

vous informant du démarrage de l'état des lieux et de cet exercice de consultation à venir. Est-ce que c'est le cas ?... C'est vraiment tous les gens qu'on va retrouver au niveau du comité de bassin.

Claude VIGNAUD

Ecoutez, je ne sais pas mais c'est probable.

Marie GUÉNET

On avait été consultés sur cette liste pour vérifier qu'à l'échelle de Seine-Amont on y retrouvait nos acteurs. Donc vous pouvez aussi nous faire des reproches directement si vous n'êtes pas dedans. Mais ce sont souvent des adresses génériques donc ça peut être aussi des secrétariats qui ont reçu le mail.

Abelardo ZAMORANO

Par exemple, la consultation s'adresse à des gens disposant de bases de données et des analyses Eau. Est-ce que par exemple une communauté qui dispose de ces analyses Eau classiques peut les utiliser pour entrer dans ces bases de données ou pas ? Une collectivité ?

Anne-Sophie BALLARD

Sur les masses d'eau souterraines, je pense que les données d'un captage ne vont pas permettre de faire modifier la qualité de toute la masse d'eau souterraine. Ce ne sont pas vraiment les mêmes données qui servent à un calcul d'état de masse d'eau souterraine que les données qui servent à une qualité d'eau de captage. Normalement le portail explique bien comment vont être utilisées les données, ce qu'elles doivent dire et comment on peut les « expertiser » ou pas. Mais c'est sûr qu'un état de captage ne va pas permettre de déclasser un état de masse d'eau.

Abelardo ZAMORANO

Donc la consultation va être très réduite, finalement.

Anne-Sophie BALLARD

Ça s'adresse quand même à des gens avertis qui savent de quoi on parle.

Abelardo ZAMORANO

Ce sont surtout des gens qui disposent des données.

Anne-Sophie BALLARD

Les données sur l'eau sont accessibles sur le site de l'Agence. Par contre, elles sont brutes. Je suis d'accord que ce n'est pas forcément évident ...

Bilan des aides attribuées en 2017

Etienne HENRIOT

Très bien. Merci Anne-Sophie. Il nous reste un dernier sujet à aborder qui va être le bilan des aides attribuées donc en 2017. Et là c'est Antoine RAULIN qui rejoint le pupitre.

Antoine RAULIN, chef de service SICI, AESN

Bonjour à tous. Je vais vous parler de gros sous. Ce sera techniquement moins compliqué. L'exercice est présenté comme les années passées sous forme de décomposition du volume de ce qu'on a dépensé sur l'ensemble de l'année 2017. Au début de l'année 2017, on était partis sur des prévisions à hauteur de 40 M€ et, au final, on n'en a dépensé « que » (je mets des guillemets quand même) 31,5 M€, ce qui représente 813 conventions d'aide passées. Un taux de pourcentage d'AP (autorisations de programme, vous le retrouverez dans toutes les diapos et j'ai oublié de le préciser, je vous prie de m'en excuser) de 81 % de ces aides financières sont dites « prioritaires », c'est-à-dire soit inscrites dans notre programme territorial d'actions prioritaires soit inscrites dans un contrat global ou thématique.

Je vous ai indiqué en dessous, depuis le début du 10^e programme, le volume annuel en AP, en millions d'euros ou en nombre de conventions, qu'on a dépensé. Vous voyez qu'en 2013, on en était à un peu plus de 33 M€, en 2014, on avait baissé à 24 M€/25 M€, pour remonter en 2015 à 32 M€ (grosso modo) et remonter jusqu'à 42 M€ en 2016. Donc sur 2017, on est 31,5 M€. On est revenu à un montant similaire à 2015. Je rappelle que 2016 était une année exceptionnelle au niveau des aides passées pour l'agriculture, puisqu'on avait passé en fin d'année un très gros volume d'aides sur le bio.

Marie GUÉNET

... en particulier sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Antoine RAULIN

Tout à fait. Ce qui explique un volume particulièrement élevé sur l'année 2016 par rapport aux autres années. Comme les années passées, je vais essayer de vous présenter les grandes masses. Alors, ne vous inquiétez pas, je ne vais pas vous présenter l'ensemble des chiffres qui sont là-dedans. Je vais vous présenter quelques diagrammes derrière.

Par ligne du programme de l'Agence de l'eau, on retrouve donc : 11 les stations, 12 les réseaux, 13 l'industrie, 15 ça va être les aides pour l'assistance technique départementale, 18 la lutte contre les pollutions agricoles – j'en cite quelques-unes – 23 la protection de la ressource, 25 l'alimentation en eau potable. J'ai oublié 24 la restauration et la gestion des milieux aquatiques et ensuite, sur la fin, plutôt sur l'animation et la communication. Ce qu'il faut retenir de ce tableau, c'est finalement cette répartition, ce camembert, qui va faire ressortir en montant d'AP les principales lignes de consommation. Sans surprise, j'ai envie de dire, comme les années passées, on retrouve les stations d'épuration en premier avec 25 %. On retrouve les réseaux avec 20 %. Vient ensuite la restauration des milieux aquatiques, en vert clair sur la partie gauche, l'eau potable en violet qui est juste au-dessus, et l'agriculture, qui est dans la ligne 18, en orange, sur la partie plutôt en bas. Ce sont les lignes de consommation habituelles, qu'on va retrouver tous les ans, et sur lesquelles, finalement, on dépense chaque année plus de 80 % des autorisations de programme.

Les montants présentés de façon différente pour faire ressortir ligne programme par ligne programme, le pourcentage des autorisations de programme dites « prioritaires ». Je vous l'explique à l'instant. Ça permet juste de montrer que, finalement, sur l'ensemble des lignes des domaines d'intervention, on va aider là où on considère que c'est prioritaire, là où il y a effectivement des enjeux importants. Un pourcentage peut-être un petit peu moindre sur la ligne 25 dans le domaine de l'eau potable parce que, par essence même, tout ce qui relève de l'eau potable apparaît peu ou pas du tout dans le PTAP qui avait été fixé pour la période 2013-2018.

Je me suis amusé à regarder les sept/huit lignes programme que je vous ai citées (assainissement collectif, réseaux d'assainissement, industrie, agriculture, protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques et alimentation en eau potable) depuis le début du 10^e programme. On consomme sur ces lignes programme, je vous l'ai dit, plus de 80 % chaque année. Pour voir un peu comment ça se répartissait et s'il y avait une tendance générale année après année. Mais finalement, hormis l'année 2016, où la partie bleu clair en plein milieu, 34 %, qui correspond à la ligne contre les pollutions agricoles – je vous l'ai dit tout à l'heure l'année 2016 a été une année de consommation particulièrement importante sur cette question-là – les autres années sont assez similaires. On retrouve le même type de consommation avec le même ratio – pas à la lettre mais on est sur le même ratio – avec une prédominance des opérations, on va dire, en station d'épuration et en réseaux d'assainissement – je rappelle que ce sont des opérations qui coûtent très vite très cher – et finalement, en termes de consommation d'AP et en pourcentages, occupent des montants importants. Mais on voit également que la partie « Milieux aquatiques/Gestion des milieux aquatiques » est toujours située entre 15 % et 20 % chaque année, ce qui est tout à fait remarquable.

Jean-Louis BERAL

Excusez-moi, une question sur ce diagramme. Qu'est-ce que vous avez enlevé pour qu'on ne soit pas à 100 % ?

Antoine RAULIN

J'ai enlevé toutes les autres lignes programme, en fait. Je me suis focalisé sur sept lignes programme et j'ai juste mis les pourcentages de consommation par rapport à l'enveloppe totale. C'est juste pour montrer qu'on consommait sur ces sept lignes-là systématiquement plus de 80 %. Sinon on avait des pourcentages différents et on ne s'y retrouvait pas. J'ai préféré le présenter comme ça.

Jean-Louis BERAL

Vous auriez pu mettre « autres »... parce qu'on a des toutes petites lignes. D'accord. Je ne sais pas, la première année, le bleu clair en haut, c'est bien par rapport aux autorisations de programme de cette année-là. Donc le morceau qui va de 91 % à 100 % existe bien même s'il y a plein de petites lignes. Pour la compréhension vous auriez pu regrouper tout ça en un seul bout pour que tout le monde soit à 100 %.

Antoine RAULIN

Bien sûr, tout à fait. Je n'ai juste effectivement pas fait figurer dans le diagramme le reste pour me concentrer sur ces sept lignes-là.

Autre répartition de la consommation, par trimestre. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais, l'année passée, je vous faisais une présentation de la consommation par lots – vous savez qu'on a l'habitude de parler de lots de conventions types – ou de lots de décisions types. L'année est rythmée par la publication de ces lots, qui correspondent à des signatures de conventions d'aide, tout simplement, et l'octroi de conventions d'aide au maître

d'ouvrage. Plutôt que parler par lots, qui montraient une courbe qui était très sinusoïdale et qui n'avait pas beaucoup de sens, j'ai préféré travailler par trimestre cette année pour montrer que, finalement, on est dans une évolution. En général, le début de l'année commence relativement bien, parce qu'il est le reliquat des années précédentes. Ça baisse ensuite sur le deuxième trimestre parce que c'est le début de l'année, il faut mettre en route, il faut voter les budgets, etc., pour les collectivités en particulier. Et ensuite, le nombre augmente de façon exponentielle jusqu'à la fin du quatrième trimestre. C'est un schéma que l'on retrouve tous les ans depuis le début de l'année 2013, de façon plus ou moins marquée évidemment.

Autre présentation : la consommation par département. Donc j'ai fait figurer les principaux départements du territoire Seine-Amont (l'Aube, la Côte-d'Or, le Loiret, la Nièvre et l'Yonne) et vous avez une dernière ligne « autres » qui correspond aux maîtres d'ouvrage qui interviennent sur le territoire Seine-Amont mais dont le siège est situé à l'extérieur de notre territoire. Pour autant, ce sont bien des aides qui sont comptabilisés pour notre territoire mais qui, au niveau du département, paraissent en « autres ». J'ai préféré les enlever plutôt que d'aller vérifier ligne par ligne, effectivement, sur quel territoire ils apparaissaient. La répartition est à peu près similaire aux années passées. On a finalement trois types de département :

- l'Yonne concentre plus de 40 % des dépenses ;
- deux départements au « deuxième niveau » avec l'Aube et le Loiret aux alentours de 20 % (ils sont tous les deux à 19 % si je ne me trompe pas) ;
- et ensuite viennent la Nièvre et la Côte-d'Or, qui sont plutôt aux alentours de 5 % à 12 %.

Je rappelle pour l'explication générale que les départements de l'Yonne et de l'Aube sont en totalité sur le territoire de Seine-Amont alors que la partie Loiret y est à moitié, que la Nièvre y est pour un gros tiers et la Côte-d'Or un tiers ou une petite moitié.

Même présentation sur la répartition AP classiques et AP prioritaires. On voit finalement que tous les départements sont dans un taux de consommation d'AP prioritaires bon (au-dessus des 70 %) avec un bémol peut-être pour la Côte-d'Or qui n'est « que » à 49 %. Cela s'explique, on le verra dans les diapos suivantes. On a assez peu de gros projets en matière de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration en Côte-d'Or.

Alain LAPORTE

Et qu'est-ce qui explique la différence entre l'Aube et l'Yonne, qui sont a priori 100 %... ?

Antoine RAULIN

C'est une très bonne question que j'ai essayé de creuser par cette diapositive-là. J'ai voulu regarder comment se répartissait la consommation des départements selon les sept lignes programme précédentes. C'est pour ça qu'on n'arrive pas à 100 %. Même punition que tout à l'heure, j'ai fait le même style de document. On dit que traditionnellement – on a eu la réponse en COMITER, dans cette instance – que le patrimoine de stations d'épuration de l'Aube était complètement différent de celui de l'Yonne. C'est un fait. Cela étant, quand on regarde la répartition département par département, on constate que l'Yonne et l'Aube (donc la première ligne en bas et la dernière ligne) sont dans une répartition de consommation d'AP similaire. Donc hormis vous dire, comme les années passées, que l'Yonne a beaucoup plus de stations d'épuration, c'est un élément d'appréciation. Mais ce n'est probablement pas le seul. On voit que les deux gros domaines Réseaux et Stations d'épuration sont dans les mêmes proportions sur les deux départements mais on a juste une échelle complètement différente en termes de projets qui sortent.

Effectivement, on a pour le coup finalement trois types dans la répartition :

- l'Yonne et l'Aube, je viens de le dire, sont assez similaires ;
- le Loiret consomme beaucoup en matière de stations d'épuration et un peu moins en matière de réseau, le reste étant assez similaire à l'Yonne et à l'Aube ;
- et ensuite, comme tout à l'heure en termes de dépenses, la Nièvre et la Côte-d'Or sont un petit peu en retrait en termes de consommation et sont assez similaires en termes de répartition aussi.

La différence de patrimoine de stations est une explication mais ce n'est pas la seule puisque les chiffres ne disent pas la même chose.

Rapidement, même si l'année 2018 est déjà bien entamée, en matière de perspectives, on est sur la dernière année du programme. Traditionnellement, il y a une montée en puissance puisque les collectivités et les maîtres d'ouvrage se dépêchent de bénéficier des règles du jeu qu'ils connaissent (du 10^e programme) sans attendre forcément les nouvelles règles du 11^e. Du coup, on s'attend cette année à une consommation qui soit comprise entre 54 M€ et 70 M€ (fourchette haute et fourchette basse). L'Agence de l'eau a lancé un certain nombre d'appels à projets sur les réseaux d'eau potable, qui ont été évoqués très rapidement ce matin. Le dernier appel à projets est passé en fin 2017 et au début 2018. Il y a des maîtres d'ouvrage qui sont dans les *starting-blocks* mais on n'est pas complètement certains que ces opérations-là réussiront à sortir dans les délais qui ont été notamment rappelés par Amélie RENAUD, à savoir déposer un dossier complet avant le 28 septembre. Il y a vraisemblablement des opérations qui vont arriver au mieux, j'ai envie de dire, au début 2019 ou au pire à la fin de l'année. On verra comment.

La question des aides surfaciques MAEC et bio de l'année 2018 sur les régions Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas prises en compte de la même manière en fonction de la fourchette haute et de la fourchette basse. Ensuite, certaines grosses informations en matière d'assainissement, au sens large, stations d'épurations et réseaux, sont en train d'évoluer et on n'est pas non plus tout à fait certains qu'elles sortiront avant la fin de l'année, ce qui fait encore partie des hypothèses que nous essaierons d'affiner. C'est juste pour vous dire qu'effectivement la fourchette entre les 54 M€ et les 70 M€ peut paraître importante mais elle est due à un certain nombre de très gros dossiers qui sont susceptibles de sortir, j'allais dire, sous peu.

Jean-Louis BERAL

Aujourd'hui vous êtes à combien ? Votre évaluation ? Allez, dites-nous !

Antoine RAULIN

Je n'ai pas fait les calculs sur l'ensemble de la direction territoriale. Ce que je peux signaler c'est sur la partie Eau potable et Assainissement, collectivités et industries, on est à 14,5 M€ de dépenses en intégrant la commission des aides qui est prévue au début du mois de juillet. On a une accélération très importante puisqu'on était au début du mois de juin, donc il y a une semaine, à 6,5 M€ alors que le prochain lot de la prochaine commission des aides devrait permettre de valider à peu près 7 M€ ou 8 M€ de dossiers d'un seul coût. Voilà. Et probablement les prévisions laissent à penser que la prochaine commission des aides d'octobre sera également très importante, au moins sur les parties Eau et Assainissement.

Jean-Louis BERAL

Excusez-moi mais, a priori, il n'y aura que deux commissions des aides d'ici le mois de septembre. On ne va pas faire 54 M€ sachant qu'on est à 14 M€ aujourd'hui.

Antoine RAULIN

Je parlais juste de l'eau potable et de l'assainissement. Je n'ai pas parlé de grand cycle.

Jean-Louis BERAL

Vous avez mis « industrie ». Donc ça va. Je vous trouve très optimiste.

Francis SCHNEIDER

Les précisions sont toujours très compliquées à faire. C'est la troisième année que je vois. L'an dernier, par exemple, finalement on est allé en dessous. Par contre, les années précédentes, on a atteint 42 M€ alors que, deux mois avant, on n'avait pas forcément la certitude de les atteindre. C'est lié aussi... Déjà pour une collectivité – je parle juste des collectivités – il n'est pas toujours simple de faire des prévisions. Et puis nous ne sommes pas structurés, d'ailleurs, pour faire des prévisions très exactes. Mais nous, on est complètement en aval. On fait des prévisions sur la base de prévisions d'acteurs avec des acteurs très disparates. C'est la raison pour laquelle il y a ces éléments.

Et puis un événement particulièrement important quand même pour nous cette année : ce sera tout le volet agricole, comme l'a bien dit Antoine RAULIN. Et c'est vrai que sur le volet agricole, on a encore de grosses incertitudes. On a engagé en début d'année tout 2016, les engagements 2016 mais sur des estimations, parce qu'on ne pouvait pas avoir les données exactes. Pour l'instant, on a aussi l'objectif d'engager 2017 mais pour l'instant on n'a toujours pas les informations 2016, et 2017 n'est pas instruit. Et après, pour des raisons techniques – mais si on le fait, on le sait, ce ne sera pas avec toutes les informations nécessaires pour le faire – on n'exclut pas d'engager aussi 2018. On va voir. Ce sera plutôt une position du bassin. C'est plutôt pour bien gérer la transition entre le 10^e et le 11^e. Il n'y a rien de garanti. Les choses ne sont pas encore arrêtées. On pourra soit engager le 10^e soit attendre le 11^e pour l'engager. Ce sont des choses qui vont se préciser. Mais par contre, si la décision est prise, ce sont des montants quand même assez importants, surtout qu'en 2018, les demandes de conversion Bio semblent avoir fortement augmenté. On ne parle même pas d'estimations. On parle juste de sensibilité. Il y a des indicateurs très forts en termes de progression, en tous les cas sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Etienne HENRIOT

On a un doublement de surface chez nous.

Jean-Louis BERAL

Oui mais d'après ce qu'a dit Amélie Renaud ce matin, il faut impérativement qu'au 29 septembre les dossiers soient réceptionnés et complets. Et alors après, d'ailleurs, qu'est-ce qui va se passer pour ceux qui arrivent le 30 septembre ? Ils vont attendre le résultat du 11^e programme qui ne sera pas voté, qui ne sera pas applicable.

Francis SCHNEIDER

Ce qui a été dit c'est que le 29 septembre, c'est la date limite à laquelle l'Agence sera en mesure de le passer sur le 10^e programme. Les dossiers qui arriveront après le 29 septembre n'ont pas de garantie de passer au 10^e. Peut-être que certains passeront mais c'est peu probable et ils passeront plutôt au 11^e. Ça, ce sont des projets généraux. L'agriculture, en fait, ce sont des conditions très spécifiques. C'est lié aux instructions faites par les DDT. On n'est pas dans un dispositif de dossier complet. On peut préparer l'instruction du dossier, après, c'est simplement les éléments techniques de chiffrage qui nous manquent. Donc on peut préparer nos dossiers et, juste au dernier moment, pouvoir les passer. C'est l'exception qui confirme la règle. C'est le genre de dossier sur lequel – c'est

une autre limite, de toute façon il y aura une autre date limite à un moment – nous pouvons décider de les mettre dans les tuyaux un petit peu plus tard que le 28 septembre, le 29 septembre étant un samedi.

Etienne HENRIOT

Très bien. Antoine, merci. Avez-vous d'autres questions à lui poser ?

Jean-Louis BERAL

A Madame... Parce que c'était vraiment petit. Ce matin, on a été capable d'envoyer des sondages du hall, peut-être qu'on aurait été capable – avec mon voisin on se faisait la réflexion que même avec des lunettes on n'arrivait pas à lire les *slides*. Tant qu'à faire, envoyez-les nous.

Edgar BEAU

Au risque de passer pour un imbécile, que faites-vous de l'argent d'une année sur l'autre ?

Francis SCHNEIDER

En fait, l'argent n'est pas perdu. D'abord, il faut bien voir que la gestion des AP se fait à l'échelle du bassin. Nous, on fait des prévisions au niveau de Seine-Amont. Toutes les directions territoriales font des prévisions. Pour vous dire, mais c'est quelque chose de classique, en tous cas dans notre système qui a des fortes incertitudes, on a un certain « *surbooking* » de nos prévisions parce qu'on sait que toutes les prévisions, dans tous les cas, n'arriveront pas au maximum. L'an dernier, on a engagé... Je n'ai plus le chiffre, je crois que c'est 98 % de l'enveloppe d'AP prévue au budget. Et en fait une petite précision aussi : on a parlé de « dépensé » mais ce n'est pas dépensé. On est sur des engagements. Donc on avait un budget à engager et on a engagé 98 % du budget. Après, il y a un report, il y a des possibilités de report. Mais, au niveau engagement – et ce sera notre objectif aussi pour cette année – c'est d'engager le maximum de l'enveloppe qui est prévue.

Jean-Louis BERAL

Une petite question, Monsieur RAULIN, aussi. Est-ce qu'on aurait pu faire un *slide* sur la comparaison de Seine-Amont avec d'autres sous-bassins ou avec l'ensemble du bassin dans la répartition des aides. Je ne serais par exemple pas surpris que notre bassin soit plus agricole et qu'il y ait plus d'aides pour les agriculteurs ici qu'il y en a dans Rivières d'Île-de-France ou même Seine-Aval. Donc un petit *slide* de comparaison à nos homologues qui nous entourent ou au niveau global, ce ne serait pas mal. Si vous avez l'occasion de le dire. On voit bien que Seine-Amont n'est pas un département industriel. On ne le découvre pas.

Francis SCHNEIDER

On peut se le noter. On a une marge de progression pour l'année prochaine. Très bien, on essaiera de prévoir ça l'année prochaine.

Etienne HENRIOT

Très bien. On arrive aux questions diverses.

Abelardo ZAMORANO

Petite précision sur ce que vous venez de dire. Je crois que 1 500 actions ont été mises en œuvre et présentées en 2016. Je me suis basé sur ce qui a été présenté en 2016. En 2016, il y a eu une présentation qui disait qu'après quatre ans de mise en œuvre sur les 1 500

actions il y avait un camembert avec le pourcentage d'avancement en PTAP. Effectivement, ce n'est pas exactement la même chose.

Francis SCHNEIDER

En PTAP ? Ce n'est pas la même présentation. Antoine RAULIN l'a dit, de mémoire il y a 80 %...

Antoine RAULIN

En 2017, il y avait 81 % des AP qui étaient engagées sur des actions prioritaires c'est-à-dire à la fois des PTAP mais également, ce qui fait l'objet d'une contractualisation particulière, au travers d'un contrat global ou d'un contrat thématique comme on peut avoir, à Seine-Amont, avec la chambre d'agriculture de l'Yonne, par exemple, que l'on considère également comme des opérations prioritaires même si elles n'apparaissent pas directement dans le PTAP.

Francis SCHNEIDER

Là, c'était une présentation sur les autorisations de programme. Et on a fait en 2016 une présentation de l'état d'avancement du PTAP. On pourra peut-être le prévoir parce que notre PTAP court encore un peu mais je passerai l'information. Normalement, c'était échangé dans les comités de bassin. On s'oriente vers une transformation. On n'aura sans doute pas un nouveau PTAP mais un autre outil a été présenté. On sera sur une version du programme de mesure territorialisé (PTMT). Mais on aura l'occasion de vous le présenter. L'objectif est d'avoir quelque chose de plus convergent.

Anne-Sophie BALLARD

Ce sera plutôt une convergence des PAOT, qui sont les outils des services de l'Etat, notamment des DDT avec des objectifs opérationnels à l'échelle des départements.

Questions diverses

Etienne HENRIOT

Très bien. Monsieur ZAMORANO, vous nous avez posé quelques questions. Je vous les laisse poser ?

Abelardo ZAMORANO

C'est comme vous voulez. Je ne me rappelle pas exactement ce que j'avais demandé mais je souhaitais savoir où est-ce qu'on est par rapport aux Assises, où est-ce qu'on avait avancé, notamment par exemple sur les STEP, réseaux d'assainissement et compagnie. Je crois que c'était ma première question pour pouvoir justement comprendre cette chose qu'on appelle les Assises. Ça, c'est la première question.

La deuxième question, je crois que c'était aussi de faire une déclinaison locale Seine-Amont de ce qui avait été présenté en commission Agriculture sur la banque nationale de vente de produits phytosanitaires pour pouvoir avoir une vision à l'échelle locale.

Et la troisième, si je ne me trompe pas, c'était l'état des captages à l'échelle Seine-Amont, vu les problèmes qui sont apparus, en particulier l'année dernière avec des grosses précipitations, etc., Il y a plusieurs captages qui sont apparus avec des teneurs élevés en polluants... C'était ces trois-là.

Etienne HENRIOT

Monsieur le Directeur ?

Francis SCHNEIDER

Nous allons apporter quelques éléments aux questions diverses soulevées par Monsieur ZAMORANO. S'agissant du point sur les STEP sur Seine-Amont, pour faire le lien avec Assises – vous l'avez vu ce matin, on l'a présenté – la première partie des Assises est sur le Petit cycle de l'eau – je pense que vous l'avez vu dans les présentations qui ont été faites – mais plus particulièrement sur les réseaux, et sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Et je dirais même, si j'allais un peu plus loin, c'est même un peu plus sur les réseaux d'eau potable que sur les réseaux d'assainissement. Alors ça ne veut pas dire que ça écarte complètement les autres sujets mais c'est vrai que, par exemple, les stations d'épuration ne sont pas vraiment au cœur des Assises, ce qui n'empêche pas qu'on en parle ici et qu'on puisse faire un point. Donc on a regardé.

Si on doit faire un bilan des stations d'épuration sur Seine-Amont, finalement, ce sont des ouvrages aujourd'hui qui sont en place et qui sont pour certains en fin de vie et donc en train d'être renouvelés. On a très peu, et pratiquement plus, de lieux où on crée vraiment de nouvelles stations d'épuration. Ça peut arriver encore, dans des endroits qui étaient dans des zonages d'assainissement non-collectif et qui pourraient évoluer vers du collectif mais ça reste très rare parce qu'aujourd'hui l'assainissement non-collectif est aussi souvent une bonne réponse plutôt qu'une petite station.

Par contre, et par rapport à votre question, nous avons essayé de regarder quelle information on pouvait donner. Il y a eu en fin d'année dernière, en fait, un retour de l'Europe pour dresser un état des lieux au niveau européen de tous les sites qui n'étaient pas conformes à la directive des eaux résiduaires urbaines. Sur Seine-Amont il y a deux sites

qui ont été concernés. Les deux sites sont Maligny et Saint-Julien-du-Sault. Les deux ne sont pas très éloignés d'ici, d'ailleurs, dans l'Yonne. Le premier avait plutôt un problème de conformité du dispositif d'autosurveillance qui n'était pas à jour et pour lequel il y avait eu des mises en demeure. Donc ils sont entrés dans le droit chemin. Ça se met en place et ça va se régler. Pour le second, peut-être, Antoine ?

Antoine RAULIN

Saint-Julien-du-Sault, en fait, j'ai été un peu surpris de la voir apparaître parce qu'elle a été créée en 2013. On l'a financée il n'y a pas très longtemps et c'était un peu surprenant. Il y avait un souci, effectivement, du côté de la transmission des données d'autosurveillance. Ils ont eu des problèmes au niveau des inondations qui ont eu lieu en 2016. Du coup ils ont régularisé la situation. Ils ont remplacé les équipements d'autosurveillance suite aux inondations, ils ont régularisé la situation et ils ont reçu il n'y a pas très longtemps un courrier de la Police de l'eau, la DRIEE à cette époque-là, disant que tout était rentré dans l'ordre. Théoriquement, voilà, la situation est normalisée et, *a priori* – je dis bien « a priori » – il n'y a plus de non-conformité ERU sur ces deux stations.

Francis SCHNEIDER

Pour conclure, ces deux stations ont été pointées par l'Europe – on en a quand même eu deux, ce n'était pas énorme par rapport au reste – et les deux, au final, ce n'était pas critique et les éléments ont été apportés à l'Europe pour pouvoir répondre aux questions qui étaient posées. Voilà pour l'état des lieux, si ce n'est qu'après, les STEP, c'est comme les ouvrages, on a des stations qui sont en bout de vie et d'autres qui sont toutes récentes.

Abelardo ZAMORANO

Parce qu'en 2016, il y avait environ 150 stations qui étaient dans le PTAP – si je ne me trompe pas c'est ce que j'avais noté – et il y avait environ 60 % de réalisations en 2016. Je pense que le pourcentage, maintenant, doit être beaucoup plus...

Francis SCHNEIDER

Je n'ai plus le montant et les chiffres d'avancement en tête sur les stations. Mais même si on a quelques stations qui dysfonctionnent, on n'a quand même plus de points très durs.

Abelardo ZAMORANO

Maintenant, pour revenir à la question des Assises, en fait, il est question des réseaux, enfin des tuyaux, surtout en mauvais état. Il y a l'assainissement et des réseaux d'eau potable en mauvais état. Si j'ai bien compris, les Assises, le gros souci central c'est ça. Et est-ce qu'il y a, disons, des vues, déjà, chez l'Agence autour de ce secteur-là ou est-ce aussi comme le SISPEA qui arrive à très mal renseigner ... ?

Francis SCHNEIDER

On a les mêmes sources d'information au niveau du bassin qu'au niveau national. C'est vrai que c'est SISPEA. Il n'y a pas de déclinaison... Enfin, il peut y avoir des études mais je ne peux pas vous citer comme ça sur l'état du bassin si ce n'est qu'on est au même niveau que le niveau national. La seule chose c'est la diapositive que j'ai pu montrer tout à l'heure qui dressait à l'échelle nationale une information sur les services publics d'eau potable qui étaient jugés les moins performants. Plus le cercle était large, dans le département concerné, et plus il y avait des services publics qui n'atteignaient pas le niveau de performance attendu. Et quand on regardait le zoom sur le territoire Seine-Amont, de mémoire, l'Yonne n'était pas parfaite, mais ça restait dans le domaine de l'acceptable. C'était

le cercle de taille plus haut qui commençait à être jugé à l'échelle nationale comme étant préoccupant comme niveau de connaissance.

Jean-Louis BERAL

C'était quand même paradoxal de voir que toute la partie Ouest n'a pas d'infos... C'est quoi le facteur ?

Abelardo ZAMORANO

Il y a une coupure nette.

Francis SCHNEIDER

Ça, c'est vrai. Sans doute que ça doit être quand même lié. Encore une fois, il faut relativiser par rapport à cette histoire de renseignements. Est-ce qu'il n'y a pas non plus une distorsion entre la façon de remonter les informations... ? Statistiquement, on pourrait se dire qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait plus de communes à l'ouest qui remplissent moins bien que de l'autre côté.

Jean-Louis BERAL

C'est vous qui avez fait cette diapo ou vous l'avez... ? Celui qui fait cette diapo, il aurait dû se poser des questions.

Francis SCHNEIDER

Elle vient du ministère. Les questions sont posées. Je les ai reformulées dans les diapos. On fait un diagnostic, donc il faut apporter des données. Mais en même temps, on sait que les données sont disponibles sur un nombre limité d'indicateurs, donc elles sont à relativiser.

Abelardo ZAMORANO

Ce qui ressortait des analyses, à la présentation du ministère lui-même, c'était qu'il y avait des bons renseignements pour 40 % environ, de fiables, et 60 % qui posent des problèmes de fiabilité. C'est quand même un souci. Est-ce qu'on pourrait avoir votre présentation ? J'aimerais bien. Parce que vous avez fait une synthèse que le ministère n'a pas faite, très franchement

Francis SCHNEIDER

J'ai repris les diapositives qui avaient été présentées au comité de pilotage. Dans la présentation ?

Abelardo ZAMORANO

Oui, dans la présentation globale. Parce que juste après les réunions, on reçoit les présentations, les *slides*, mais chacun fait son travail dans son coin... Il n'y a pas de compte-rendu officiel. Il y a des communiqués et ce n'est pas la même chose.

Etienne HENRIOT

Bien. Consommation de glyphosate en Seine-Amont. On a des éléments là-dessus ? Sur les photos ?

Marie GUÉNET

Oui ? Je vais vous montrer. C'est une présentation qui avait eu lieu au comité de bassin. C'est bien ça, Monsieur ZAMORANO ?

Abelardo ZAMORANO

C'est une présentation au groupe Agriculture où effectivement il y avait des cartes mais des cartes à l'échelle du bassin. Ce qui était intéressant, c'est qu'ils disaient effectivement que les personnes qui ont travaillé à cette étude de synthèse avaient prévu d'aller plus finement pour arriver, avec l'INRA et l'INERIS, à des visions des données de consommation de produits phytos à l'échelle de l'occupation des sols. Ça, c'était intéressant. Et aussi qu'on peut descendre à l'échelle communale par l'origine de l'acheteur.

Francis SCHNEIDER

Le temps que Marie GUÉNET installe... On ne dispose pas des données brutes aussi détaillées que ça. Et, en plus de ça, il y a une variation d'indicateur, je crois, parce qu'à partir de 2017 – mais les données, pour le coup, ne sont pas encore disponibles – en effet, ça doit être les distributeurs et les vendeurs qui sont référencés. Donc on va tenir compte de la localisation du point de vente..., d'un site de distribution (j'essayais de trouver le terme), mais ce n'est que depuis deux ans et les chiffres correspondants ne sont pas encore disponibles. Pour l'instant, nous avons les informations à l'échelle départementale. A l'échelle départementale – mais je pense que ce sera encore vrai à l'échelle du distributeur, ça rend compte du lieu de vente. Ce n'est pas forcément le lieu d'utilisation. A l'échelle départementale, par exemple, il y a des gros distributeurs qui vont être plutôt situés sur tel ou tel département et ça peut fausser un peu l'équilibre. Bon, on va les regarder mais encore une fois, il faut prendre un peu de recul.

Etienne HENRIOT

C'est la perception de la Redevance Pollution Diffuse qui figure dans les éléments.

Marie GUÉNET

C'est effectivement ça, au niveau de la quantité, en kilos ou en tonnes, référencée au point de vente. Donc effectivement, c'est la structure et son code INSEE qui versent la redevance pollution diffuse.

Francis SCHNEIDER

Donc s'il y a un bon commercial dans l'Aube qui distribue...

Marie GUÉNET

Par exemple. Au hasard.

Francis SCHNEIDER

Je ne sais pas pourquoi j'ai dit l'Aube.

Marie GUÉNET

Tout d'abord, ce document récent. C'est une synthèse de l'étude qui a été présentée en commission Agriculture, sur l'évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin Seine-Normandie. Mis à part un petit pic constaté en 2014, lié probablement à des changements de classification de substances - les acheteurs ont pu faire du « stock » de certaines molécules, puisque la classification allait faire évoluer les prix-, on a quand même une tendance qui n'arrive pas à aller à la baisse – c'est le moins qu'on puisse dire – sur ces

dernières années malgré les plans Ecophyto. C'est ce qui avait été constaté et qui avait notamment donné lieu à la redistribution d'une enveloppe Ecophyto, dont une partie a été donnée aux agences de l'eau pour être distribuée sur toutes les actions labellisées Ecophyto.

Alain LAPORTE

Ce sont des chiffres en poids, en tonnes ? Donc ça peut être faussé, comme l'a dit la personne ce matin. Sur les céréales bio, par exemple, on utilise beaucoup plus de poids. Ou du moins sur les vignes bio, en poids de produit... Je ne sais pas. C'est ce qui a été dit ce matin. En poids de produit, on utilise beaucoup plus de poids de produits sur les vignes bio que sur les vignes conventionnelles.

Marie GUÉNET

Les molécules qui sont là sont pour beaucoup (voire toutes !) interdites en agriculture biologique, en fait.

Jean-Louis BERAL

De quoi est-ce qu'on parle ? Un pesticide ce n'est pas... On a un problème de définition, là.

Abelardo ZAMORANO

Avec le cuivre, par exemple. Le cuivre n'est pas un produit phyto en tant que tel.

Marie GUÉNET

Une partie de métaux apparaît.

Jean-Louis BERAL

C'est ça le problème. C'est la définition du référentiel. On lui fait dire ce qu'on veut.

Etienne HENRIOT

C'est ceux qui ont obtenu une autorisation de mise sur le marché, qu'ils soient pour le conventionnel ou qu'ils soient pour le bio. Ce que vous n'avez pas là – mais je ne sais pas si on l'a par la suite – ce qu'il vous manque dans ces données-là, c'est la classe de risque des produits qui constituent ces tonnages. Et ce que l'on constate... Enfin, je pense que la DREAL doit avoir théoriquement ces informations-là puisque ça vient de l'Administration, c'est qu'on constate une diminution des pesticides avec une classe de risques importante (cancérogènes, etc., CMR).

Marie GUÉNET

Il y a quelques indications, effectivement : Tératogène, tératogène plus, cancérogène, mutagène.

Abelardo ZAMORANO

Le plan Ecophyto à l'échelle régionale a fait son bilan et je suggère qu'à une autre réunion on nous présente les résultats. C'est la COREAMR (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural) dont je fais partie. Et l'année dernière ils ont présenté le résultat 2016, qui a été utilisé pour faire le plan Ecophyto 2, financé par nous, par l'Agence. Et donc simplement, il suffirait d'aller chercher. Cette étude-ci c'est un gros pavé fait essentiellement, je pense, par l'ARS, parce qu'il y a beaucoup de choses à l'échelle sanitaire, en décortiquant

un peu les caractéristiques des différents produits. L'information existe. Il faudrait la transmettre, ne serait-ce que pour savoir comment sont utilisés les moyens collectés via les agences par la taxe phyto.

Etienne HENRIOT

Après, je vous dis : les tonnages, c'est une chose et l'aspect qualitatif des choses en est une autre.

Abelardo ZAMORANO

Il y a toute une discussion là-dessus, autour des avis.

Marie GUÉNET

Voici une carte du bassin sur laquelle on voit rapidement l'occupation des sols de nos régions en céréales et oléoprotéagineux, avec les produits qui vont avec. Et donc on commence à voir que l'Aube est malheureusement largement en tête de liste dans le domaine. Ce que je n'ai pas eu le temps de démêler, effectivement, c'est *quid* de l'impact du point de vente, du code INSEE du point de vente ? Parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de distributeurs qui ont leur siège dans l'Aube. Sachant que j'étais partie du point de vue que certainement ça faussait la donnée. L'avis est plus mitigé au niveau de mes collègues du siège, qui ont plus manipulé ces données, en disant que ce n'est pas que l'effet « point de vente » mais qu'on pourrait s'intéresser, effectivement, au cas de ce département. Par rapport à ce que vous disiez par rapport aux aspects qualitatifs et de risques, finalement, des substances, ce n'est pas forcément net puisqu'on a effectivement des ventes de substances T, T+ et CMR relativement stables jusqu'en 2014 et on voit quand même une tendance à la baisse sur la courbe, qui est relativement faible pour le moment.

Abelardo ZAMORANO

Le graphe va un peu dans le sens de la question de Monsieur HENRIOT, c'est-à-dire le type de produit utilisé. Effectivement, ça donne un petit descriptif, en gros, de ce qu'on sait.

Marie GUÉNET

Voilà les molécules en fait qui sont prises en compte dans cette étude. Avec des substances qui changent quand même entre 2011 et 2016 où ce bilan avait été fait. C'est vrai qu'on ne trouve pas les mêmes molécules forcément dans le top 5 des molécules les plus utilisées, ce qui montre bien quand même une évolution des pratiques. Malheureusement, c'est vrai qu'en quantités et en substances qu'on retrouve, pour l'instant on n'a pas de résultat significatif. Pour aller un peu plus dans le détail – on est entre nous, voilà ce que ça donne rapporté à nos cinq départements. En termes de ventes de produits phytosanitaires. On voit typiquement que sur les herbicides, l'Aube est plus de deux fois supérieure à la somme des quatre autres départements. Ça paraît quand même assez énorme.

Etienne HENRIOT

En tonnes ou en chiffre d'affaires ?

Marie GUÉNET

En tonnes.

Etienne HENRIOT

Parce qu'il y a... L'Aube... Enfin, je ne sais pas, il faut regarder les histoires de points de vente, quand même. Mais après, l'Aube, il y a quand même une zone viticole plus importante que dans les autres départements, avec le champagne.

Marie GUÉNET

Cela se retrouve quand même au niveau fongicides, y compris sur l'Yonne, d'ailleurs, on voit que c'est quand même plus net.

Etienne HENRIOT

Et puis les cultures industrielles, dans l'Aube : betteraves, pommes de terre, etc.

Marie GUÉNET

C'est pour ça que le point de vue de mes collègues de Nanterre n'était finalement pas de dire « *oui, c'est lié au point de vente* ». Il y a aussi des pratiques. C'est pour ça que c'est un peu difficile, dans l'exercice, de démêler les deux. En tout cas, une consommation qui pour l'instant ne baisse pas et effectivement une situation assez disparate sur nos départements.

Denis ROYCOURT

Il y a une corrélation avec la qualité de l'eau ? Parce que là, ça pourrait être intéressant.

Marie GUÉNET

Pas à ce point-là, en fait.

Abelardo ZAMORANO

Les commentaires qui avaient été faits au niveau national, c'est qu'il y avait 60 % des ventes qui étaient des herbicides en fait, en tout. C'est assez intéressant, le ciblage.

Etienne HENRIOT

Ça correspond, si vous regardez là, si on prend l'Yonne.

Jean-Louis BERAL quitte la séance à 16 h 50.

Marie GUÉNET

Ce qu'on peut effectivement regarder pour une prochaine réunion, c'est un bilan de l'emploi des crédits Ecophyto, justement, sur les départements. Parce que pour l'instant, c'est assez mitigé, la mobilisation sur le plan Ecophyto. Mais ce sera plus intéressant en fin d'année après deux années d'exercice sur Ecophyto 2 de vous faire un bilan des dépenses, qui est vraiment l'indicateur qu'on suit assez facilement parce que tous les dossiers Ecophyto sont pointés sur cette ligne programme. Donc on peut regarder ce qui se fait, notamment, sur ce qu'on appelle « les groupes 30 000 », donc on finance en fait une animation pour la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires à des groupes d'agriculteurs. Ce sont des dossiers qui sont déposés dans le cadre d'appels à projet régionaux et qui bénéficient de l'aide de l'Agence sur des journées d'animation, des diagnostics individuels et des plans d'action de réduction de l'emploi des phytos. C'est là que je dis que les résultats sont mitigés, mais on a quand même quelques groupes et je pense que 2018 sera bien meilleur que 2017, donc ce sera intéressant à la fin de l'année de vous faire un retour sur l'analyse département par département et par régions.

Etienne HENRIOT

Ce qu'il y a, c'est que la constitution des dossiers n'est pas simple, et derrière les critères d'éligibilité ne sont pas non plus simples. On n'a pas trop simplifié les choses, ce qui fait qu'il y en a qui ont tenté et qui ont laissé tomber. Enfin, il y a eu des initiatives, malgré tout, qui ont été faites et qui n'ont pas pu être menées à bien. Bon, on essaie, nous, en tant que chambre d'agriculture, d'accompagner, d'essayer de... un petit peu, etc., mais... L'agence a ses critères aussi.

Marie GUÉNET

L'Agence avait fait une feuille de route Ecophyto, qui était passée au comité de bassin aussi – vous avez tous pu la valider – posant un certain nombre de prérequis assez ambitieux, quand même, par rapport à ce qu'on voit sur les autres bassins, sur les ambitions que doivent avoir les groupes qu'on accompagne et notamment d'afficher clairement les objectifs de réduction de l'emploi des phytos au-delà simplement d'un objectif de moyens mais se donner des objectifs de résultats. Mais ça, c'est vrai que ce n'est pas toujours facile.

Etienne HENRIOT

Il y avait encore une... C'est bon ?

Abelardo ZAMORANO

Il y avait l'état des captages mais ce n'est pas grave parce que de toute façon, on ne sait pas où on en est, donc...

Etienne HENRIOT

Tout va mieux, c'est ça ?

Marie GUÉNET

Il y avait une question qui était contenue dans votre question, si je me souviens bien, sur les problèmes qu'on a connus. Je ne sais pas si c'est vraiment les nitrates mais nous, on a eu une alerte sur les nitrates sur quelques captages, je pense notamment à la Côte-d'Or.

Abelardo ZAMORANO

Il y a eu des augmentations de phytos dans certains aussi.

Marie GUÉNET

On a fait une analyse avec les animateurs de captages. Les phénomènes seraient assez facilement corrélables aux phénomènes météorologiques. Parce qu'on a eu des phénomènes de minéralisation assez forts à l'automne, un hiver où il y a eu une bonne pluviométrie et donc des phénomènes de lessivage assez importants sur certains captages. On a vu du coup un pic de nitrate au printemps. Le démarrage a été un peu lent. Ce n'était pas très humide à ce moment-là.

Etienne HENRIOT

Au-delà des 50 ou dans la frange entre 30 et 50 mg ?

Marie GUÉNET

Ce sont des captages qui étaient autour des 35/40 et qui sont plutôt autour des 55/60.

Abelardo ZAMORANO

Donc ils ont sauté une case dans le SDAGE et la classification.

Marie GUÉNET

Enfin, une fois, sur une analyse. Ça peut suffire mais c'est vrai que, a priori, c'est quand même bien corrélé aux phénomènes météorologiques. Il y a eu des interrogations, notamment sur un captage en Côte-d'Or mais il n'y a pas eu une pratique malveillante ponctuelle qui expliquerait. Non, a priori, on l'a vu sur plusieurs captages, donc ce serait lié aux conditions météo.

Abelardo ZAMORANO

Ça nous parle surtout sur le stock de nitrates, enfin d'azote, dans le sol.

Marie GUÉNET

Notre hydrogéologue disait que c'est probablement cumulé, sur certains captages. Mais il n'y en a pas tant que ça en fait, ils se comptent sur les doigts des deux mains, ceux sur lesquels on a eu une alerte. Notre hydrogéologue disait que c'est peut-être sur ces captages-là, combiné à ce qui s'était passé l'hiver précédent, l'hiver 2016/2017 où on avait eu finalement un lessivage assez faible, parce qu'il y a eu un hiver et un printemps assez secs, et, donc peut-être un stock qui était là et qui n'avait pas été lessivé à ce moment-là et qui a été repris cet hiver-là.

Etienne HENRIOT

Après, maintenant, on va dire que l'obsession actuelle du monde agricole est un peu de faire en sorte qu'il y ait zéro terre nue l'hiver. Je ne dis pas que c'est à 100 % mais ça rentre quand même dans les objectifs que l'on peut avoir en mettant des CIPAN, parce qu'on met des cultures intermédiaires, etc. Donc, l'agriculture de conservation fait partie aussi de ces modèles-là de telle façon à ce qu'effectivement il n'y ait pas de sol nu, parce que c'est quand même bien là qu'il y a le problème. Dès qu'on a des sols nus avant les cultures de printemps... Théoriquement, en zone vulnérable, on n'a pas le droit. Enfin, on a quand même des alternances aussi. C'est pour ça qu'on parle quand même d'effet chasse d'eau, même pour les phytos, parce qu'effectivement on a parfois des périodes un peu sèches pendant un temps, qui dure un certain temps, puis, d'un seul coup, on a une pluviométrie conséquente et on a obligatoirement des problématiques sur certains captages et ça c'est un phénomène, maintenant, que l'on voit assez couramment.

Marie GUÉNET

On essaie de travailler quand même beaucoup en parallèle de la couverture automnale des sols sur la mesure des reliquats azotés post-récolte, en fait. Dans les programmes d'actions, dans les bassins d'alimentation de captage, on essaie vraiment de travailler là-dessus quand on a un problème de nitrate, parce que c'est en général assez parlant pour les agriculteurs de regarder ce qui reste après la récolte. En général, c'est assez pédagogique et efficace en termes de mesure de programme d'action.

Je voulais aussi juste porter ce site-là à votre connaissance <http://aires-captages.fr/>, parce que je ne sais pas si tout le monde le connaît, qui a été mis en place par l'Office international de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité. C'est l'ex-ONEMA. C'est pour moi le pendant – on a parlé de SISPEA ce matin – et ce site a vu le jour l'année dernière. Il n'est peut-être pas encore très connu, surtout le suivi, justement, des captages et y compris des démarches de protection des captages, donc délimitation des aires d'alimentation et programmes d'action en cours sur les aires d'alimentation de captage. Et les animateurs de captage – que vous connaissez, pour ceux qui s'intéressent plus spécifiquement à ces problématiques – dans les chambres d'agriculture ou sur les territoires ont accès à cette

banque de données pour l'alimenter. Donc vous pouvez retrouver l'ensemble des démarches et l'ensemble des démarches qui sont conduites sur nos captages.

Etienne HENRIOT

Et ça c'est accessible sans... ?

Marie GUÉNET

Sans mot de passe, sans rien. C'est un site Internet normal. Vous allez avoir des outils cartographiques. Ça ne date que de l'année dernière donc je ne garantirai pas le remplissage... Mais par contre, ce qui est toujours intéressant en termes de base de donnée, c'est que si vous n'y trouvez pas une donnée sur un captage, c'est de le faire savoir de façon à ce que ce soit mis à jour plutôt que de dire « *ce n'est pas à jour, je n'utilise pas* » mais de le faire remonter en disant « *c'est dommage que les données sur telle AAC ne figurent pas.* »

Etienne HENRIOT

Très bien. Est-ce que vous avez d'autres questions diverses ? Non ? On va faire une commission territoriale, la prochaine, à peu près dans quelle...

Francis SCHNEIDER

Normalement, c'est au mois de novembre. On devrait faire à peu près le même dispositif qu'aujourd'hui, c'est-à-dire un forum le matin et une commission territoriale l'après-midi. Il y a une date qui restera à confirmer. C'est le 15 novembre.

Etienne HENRIOT

Il y a un comité de bassin le 29 octobre, qui doit être celui, à mon avis, où on doit valider le 11^e. Ça doit être le dernier de l'année. Il y a des chances. Notez-le mais ça peut être soumis... Voilà. On essaie, vis-à-vis des intervenants etc. Enfin bref, de l'actualité. Pour l'instant on a pré-fléché cette date sans tout à fait arrêter le lieu, dans la même configuration, c'est-à-dire forum le matin et COMITER l'après-midi.

Et bien écoutez, je remercie les intervenants de cet après-midi pour leurs contributions. Vous les aurez, les diaporamas, pas de problème. Et puis il y en a quelques-uns qui ont fait un peu de route, donc merci à eux. Et puis, aux locaux, ma foi, pas de problème. Bon retour à tous.

La séance est levée à 17 h 00.